

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines

Licence Professionnelle

Métiers du livre : documentation et bibliothèques

2024/2025

Évaluation, réforme et reclassification du fonds de philosophie non-informatisé de la Médiathèque Octave Merlier



Emilie SCHOEFFTER

Stage effectué du 7 janvier au 6 avril 2025

Institut Français de Grèce

Rapport de stage dirigé par

Christine POURRET

Responsable de la médiathèque



A tous ceux qui me soutiennent d'un endroit ou un autre.
A Sanfroi et Julien, en particulier.

A Juliette, à voix basse.

*Il n'en savait pas assez pour s'informer auprès du documentaliste assis à son bureau, et il se lança à l'aventure de la section de livres de philosophie. [...] De tous côtés, les livres semblaient l'oppresser et l'écraser. Il n'avait jamais cru que le trésor des connaissances humaines fut aussi considérable. [...] Plus tard il se souvint que d'autres, pourtant, beaucoup d'autres, y étaient parvenus [...]. Et il reprit sa déambulation, dans une alternance d'accablement et d'ivresse, sans quitter des yeux ces étagères et leurs amoncellements de
sagesse*

Jack London, *Martin Eden*

Quelque chose de Fahrenheit 451 traîne dans les mémoires.

Françoise Gaudet et Claudine Lieber, *Désherber en bibliothèque*

La vie, toujours, mille fois mieux vécue, transformée, emportée, par la littérature.

Sophie G. Lucas, *Désherbage*

Remerciements

Je souhaite d'abord remercier M. Nicolas Eybalin, directeur de l'IFG qui a eu l'amabilité de m'accueillir en tant que stagiaire à l'Institut français de Grèce.

Mes remerciements vont ensuite à Christine Pourret, responsable de la médiathèque Octave Merlier et admirable tutrice de stage, qui tout en confiance m'a laissée travailler en autonomie, en sachant exactement à quel moment m'aiguiller ou me demander d'effectuer une tâche spécifique qui me permettra d'avancer. Je suis également reconnaissante pour sa patience et ses réponses à chaque fois que je prononçais « Christine, j'ai une question. ».

J'adresse un grand merci à Camille Guillemant, qui est à l'origine de la présence de cette offre de stage à l'université de Limoges. Sans elle, et son propre stage, je n'aurais pas pu vivre cette merveilleuse expérience. Par ailleurs, elle a été d'un grand soutien et m'a fourni de nombreuses explications.

Je n'aurais pas pu obtenir ce stage non plus, si Yves Liébert n'avait pas relayé cette information. Merci beaucoup à lui pour cela et pour avoir été mon professeur référent. Ma gratitude va également à Céline Fondanèche, pour ses relectures et conseils.

La suite des remerciements va à l'équipe de la médiathèque et au personnel de l'IFG qui m'ont fait me sentir comme chez moi en pays étranger.

Ευχαριστώ πολύ à Diamantis Diamantopoulos, qui a partagé avec moi son bureau, m'a évoqué le temps passé de l'IFG, expliqué le bulletinage et donné moult conseils sur Athènes et la Grèce.

Merci à Iselys Rinaldi et à son sourire chaleureux lors des temps d'accueil à la médiathèque les samedis.

Merci aux stagiaires de l'IFG, Apolline, Jean-Bastien, Margot, Néféli et Perle, pour avoir partagé tant de bons moments.

J'aimerais également remercier toute ma promotion pour son esprit d'entraide et de solidarité.

Enfin, j'envoie un sourire et de doux sentiments à tous mes proches qui sont venus, m'ont appelée ou simplement ont pensé à moi. Merci à Julien Munsch, mon compagnon, mon soutien de tous les moments.

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

« **Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de modification 4.0 France** »

disponible en ligne : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>



Table des matières

Glossaire	9
Introduction.....	10
1. Présentation du contexte et de la politique documentaire	11
1.1. Institut français	11
1.1.1. Origines, nature et missions	11
1.1.2. Un réseau dans le monde	12
1.1.3. L'Institut français de Grèce	14
1.2. La médiathèque Octave Merlier, un troisième lieu	16
1.2.1. Son histoire et son réaménagement récent	16
1.2.2. Ses missions, ses publics et sa politique documentaire	20
1.2.3. Son organisation et son fonctionnement.....	22
2. Présentation des collections et de la mission à effectuer	28
2.1. Présentation des collections et de ses différents espaces	28
2.2. Présentation de la mission et du fonds à traiter.....	30
2.2.1. La mission à effectuer.....	30
2.2.2. Le fonds non-informatisé en réserve.....	31
2.2.3. Les fonds déjà informatisés correspondants.....	33
2.3. Présentation des enjeux de la mission et du fonds.	34
3. Évaluation et traitement du fonds non-informatisé	36
3.1. Mise en place des critères de désherbage	36
3.1.1. La méthode IOUPI et sa difficulté d'utilisation pour ce fonds	36
3.1.2. Définition des critères en lien avec la politique documentaire	37
3.1.3. Établissement d'un protocole de travail	39
3.2. Désherbage	39
3.2.1. Travail sur le fonds à partir des critères et du protocole	39
3.2.2. Don et pilon.....	41
3.2.3. Reclassification : catalogage et équipement des ouvrages retenus	42
3.2.4. Reclassement des ouvrages et intégration dans le fonds	44
3.3. Évaluation du travail et poursuite	46
Conclusion.....	47
Références bibliographiques	48
Annexes.....	51

Table des illustrations

Figure 1 : Le réseau culturel français à l'étranger en chiffres	12
Figure 2 : Carte de l'annuaire commun du réseau culturel français à l'étranger	13
Figure 3 : Le nouveau bâtiment de l'Institut français d'Athènes	15
Figure 4 : Projet d'agrandissement du bâtiment de l'ISEF par J. Replat en 1914.....	16
Figure 5 : Animation de Gilles Bachelet dans le cadre de "Créer pour les enfants".....	19
Figure 6 : Plan de la salle de la médiathèque ouverte au public	22
Figure 7 : Espace calme de la médiathèque Octave Merlier	23
Figure 8 : Capture d'écran de la page d'accueil de Decalog	26
Figure 9 : Vues de l'ensemble des étagères du fonds non-informatisé	31
Figure 10 : Livre conservé dans le fonds.....	40
Figure 11 : Livres à reclasser dans les fonds de sciences, arts et littérature	45
Figure 12 : Vues des étagères après reclassement.....	45

Table des tableaux

Tableau 1 : Adhérents de la bibliothèque selon leur âge et leur lien avec l'IFG.....	21
Tableau 2 : Adhérents de la bibliothèque selon leur nationalité	22
Tableau 3 : Horaires d'ouverture d'Octave Merlier.....	24
Tableau 4 : Tarifs d'abonnement	24
Tableau 5 : Répartition des 36 795 documents et fascicules.....	28
Tableau 6 : Nombre d'exemplaires par classes et divisions de la Dewey	33
Tableau 7 : Nombre de prêts en 2024	38

Glossaire

Afin de simplifier la lecture de ce rapport, vous trouverez ici les différents sigles et les termes bibliothéconomiques explicités.

AAFA	Association française d'action artistique
ADPF	Association pour la diffusion de la pensée française
AFEEA	Association française d'expansion et d'échanges artistiques
EFA	École française d'Athènes
FLE	Français langue étrangère
IF	Institut français
IFA	Institut français d'Athènes
IFG	Institut français de Grèce
INET	Institut National des Études Territoriales
ISBD	International Standard Bibliographic Description (Description bibliographique internationale normalisée)
ISEF	Institut supérieur d'études françaises (ou Institut d'études françaises)
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
OPAC	Online public acces catalog (Catalogue informatisé en ligne ou Catalogue d'accès public)
SCAC	Service de coopération et d'action culturelle des ambassades
SIGB	Système intégré de gestion de bibliothèque

Decalog : SIGB de la médiathèque Octave Merlier

Désherbage : action spécifique en bibliothèque permettant de choisir les documents à garder et ceux à retirer d'une collection grâce à un ensemble de critères.

Dewey (pour classification décimale Dewey) : système développé en 1876 par Melvil Dewey, visant à classer l'ensemble du fonds documentaire d'une bibliothèque.

Fonds : ensemble des documents traitant d'un même sujet principal, appartenant à une même collection.

Catalogage : action de remplir la notice d'un document (notamment son indice) dans un SIGB.

Classement : action de rangement d'un document, ou état de son emplacement.

Classification : répartition systématique des documents en catégories afin d'en faciliter l'étude ou le classement.

Indexation : action d'analyse et de classification d'un document par un indice ou un mot clé afin d'en faciliter le repérage et la consultation.

Introduction

Si la curiosité et la découverte font partie de mon caractère, il n'en reste pas moins que je ne m'attendais pas en débutant une formation en bibliothéconomie à obtenir un stage à l'étranger, qui plus est à Athènes, berceau de la culture européenne.

C'est donc dans ce contexte d'étonnement et de ravissement que j'ai entrepris un voyage en Grèce et surtout un stage à la médiathèque Octave Merlier à Athènes. Cette médiathèque est un service de l'Institut français de Grèce et donc un outil de la diplomatie culturelle franco-hellénique. Peu au courant du fonctionnement des diverses institutions françaises à l'étranger, ce stage est l'occasion d'en apprendre davantage.

Ce stage a représenté pour moi une gageure à la fois personnelle et professionnelle. Si au sein de l'IFG, le personnel parle français, son public en revanche ne le parle pas toujours. La difficulté liée à la langue m'a stimulée à apprendre quelques rudiments de grec.

De plus, travailler avec toute l'équipe de la médiathèque et particulièrement sa responsable, Christine Pourret, était l'occasion de parfaire mes connaissances et compétences bibliothéconomiques, étudiées durant la licence professionnelle « métiers du livre ».

Cet aspect de participation au travail quotidien de la médiathèque était une de mes missions secondaires. La participation à l'organisation et au bon déroulement d'un événement en lien avec l'illustration jeunesse en était une autre.

Mais de fait, le principal défi a résidé dans la mission principale qui m'a été confiée : réformer un fonds de philosophie non-informatisé. N'étant pas spécialiste de ce domaine, je ne savais pas comment j'allais procéder. Ayant en tête que les bibliothécaires de lecture publique ne sont en général pas spécialisés, j'ai pensé que ce serait un très bon apprentissage.

C'est pourquoi cette mission occupe une place centrale dans ce rapport : l'évaluation, la réforme et la reclassification du fonds de philosophie non-informatisé de la Médiathèque Octave Merlier en est sa problématique.

Pour y répondre, je présenterai d'abord mon lieu de stage avec ses particularités, celles d'être une médiathèque à l'étranger au sein de l'Institut français de Grèce, et son fonctionnement notamment par le biais de sa politique documentaire. Ensuite, je décrirai d'une part les collections de la médiathèque et plus précisément le fonds qui m'intéresse, et d'autre part la mission qui m'a été attribuée. Enfin, je m'attacherai à expliquer concrètement le travail de révision et de reclassification effectué.

1. Présentation du contexte et de la politique documentaire

1.1. Institut français

1.1.1. Origines, nature et missions

La France a depuis longtemps rayonné à l'étranger, particulièrement grâce aux rois François Ier et Louis XIV, mais c'est en 1883 que commence l'aventure de la diplomatie culturelle française moderne avec la création de l'Alliance française. L'Institut français est un héritier de tout cela et plus particulièrement de l'AFEEA créée en 1922, il y a un peu plus de cent ans. Celle-ci évoluera, changera de nom plusieurs fois, fusionnera avec l'association Afrique en création puis avec l'ADPF et pour finir deviendra l'Institut français par la loi relative à l'action extérieure de l'État du 27 janvier 2010 organisée par le décret n°2010-1695 du 30 décembre 2010.

« L'Institut français, créé par l'article 9 de la loi du 27 juillet 2010 susvisée, est un établissement public industriel et commercial placé sous la tutelle du ministre des affaires étrangères.

Son siège est à Paris.

L'Institut français concourt, en faisant appel au réseau culturel français à l'étranger, à la politique culturelle extérieure de la France. »¹

Ainsi, cet acteur de la diplomatie culturelle et opérateur de l'État, sous la tutelle du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, agit également sous l'égide du ministère de la Culture. Les valeurs qu'il porte sont la liberté, la créativité, et la diversité. Il embrasse tous les champs de la culture et a de nombreuses missions.

« Ses missions sont l'accompagnement des créateurs et créatrices et des industries culturelles et créatives françaises dans leur développement à l'échelle internationale ; le renforcement du dialogue entre les cultures et les sociétés ; la promotion de la langue française et du plurilinguisme et enfin le soutien et l'animation du réseau de coopération et d'action culturelle français à l'étranger. »²

Il y répond par son expertise, en transmettant ses connaissances et compétences à l'ensemble du réseau culturel français à l'étranger. Il apporte également son soutien en mettant en place divers programmes (de mobilité et de résidences notamment), en organisant des événements et en cofinçant des projets. Ces projets tiennent compte des contextes locaux et reposent sur l'étendue du réseau constitué des services culturels des ambassades de France, des instituts français et des alliances françaises présents sur les cinq continents.

Si l'Institut français à Paris soutient, anime et apporte une aide financière à ce réseau (via des appels à projets par exemple), il n'est pas pour autant la tutelle directe des différentes

¹ Décret n° 2010-1695 du 30 décembre 2010 relatif à l'Institut français, 30.12.2010. Article 1

² « Qui sommes-nous ? | Institut français », <<https://www.institutfrancais.com/fr/qui-sommes-nous>>, consulté le 16.02.2025.

structures le constituant. En effet, un processus de rattachement à l'Institut français des structures culturelles d'une dizaine de missions diplomatiques a été mené à titre expérimental mais n'a pas abouti³. Il est donc important de différencier l'IF Paris, des nombreux instituts français locaux, situés dans le monde entier et constituant en partie le réseau culturel français à l'étranger.

1.1.2. Un réseau dans le monde

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères est le référent de ce large réseau diplomatique et culturel qui est l'un des plus grands au monde. Celui-ci est constitué des ambassades, des consulats, de différentes institutions aussi appelées opérateurs, mais également d'associations ou de fondations comme les Alliances françaises.

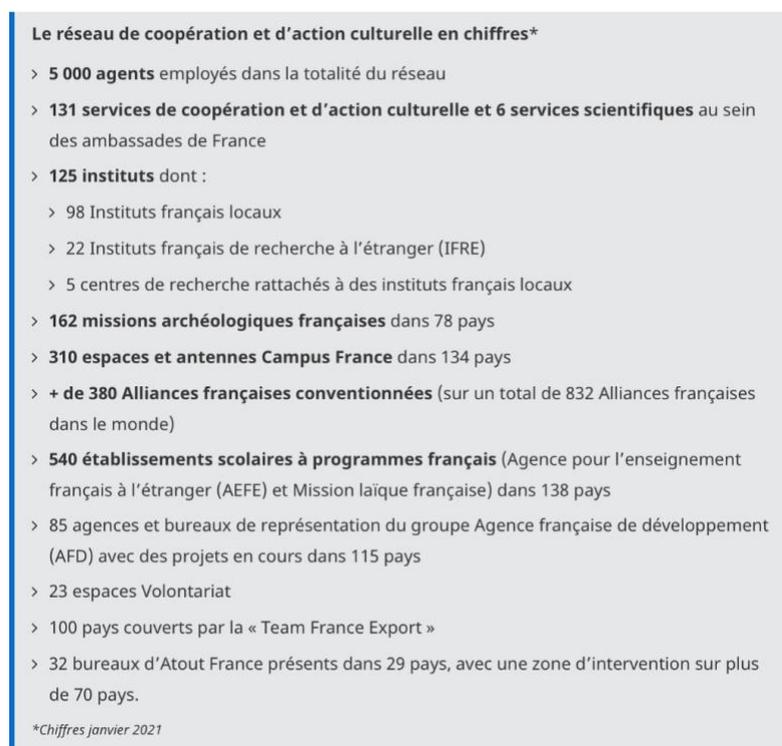


Figure 1 : Le réseau culturel français à l'étranger en chiffres
Source : Impression d'écran du site France Diplomatie⁴

L'ambassade de France présente dans nombre de pays étrangers est l'un des services déconcentrés de l'État qui gère les relations bilatérales entre la France et le pays d'accueil. Son service culturel appelé SCAC (service de coopération et d'action culturelle) assure le

³ « Institut français », in: *Wikipédia*, 23.02.2025. En ligne: <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Institut_fran%C3%A7ais&oldid=223287068>, consulté le 24.02.2025.

⁴ MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES, « Le réseau de coopération et d'action culturelle et ses métiers », *France Diplomatie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères*, <<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/les-metiers-de-la-diplomatie/un-reseau-diplomatique-essentiel-a-la-politique-etrangere-de-la-france/le-reseau-de-cooperation-et-d-action-culturelle-et-ses-metiers/>>, consulté le 11.03.2025.

pilotage stratégique de ce vaste réseau avec l'aide de son opérateur, l'Institut français, de ses multiples antennes locales et en collaboration avec les alliances françaises. Outre l'animation du réseau, il est chargé de la coopération entre la France et son pays d'accueil dans les domaines de la science, de la technologie, de l'éducation et de la culture.

« [*le réseau culturel français*] est en réalité composé de deux éléments de nature différente et ayant chacun sa dynamique propre : d'un côté, le réseau placé sous la tutelle de l'État, c'est-à-dire les instituts français, l'Institut français à Paris et diverses agences dans les domaines culturel, scientifique et éducatif ; de l'autre côté le réseau, dynamique, des alliances françaises, qui est formé d'associations de droit privé. »⁵

Les alliances françaises au nombre de 829, présentes dans 135 pays, réparties sur les 5 continents⁶, sont rassemblées en une association initialement créée en 1883, devenue fondation depuis 2007. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères est un partenaire historique des alliances françaises mais ne les administre pas. Elles ont un statut indépendant lié au droit local. Les missions des alliances françaises étant au moins en partie semblables à celles de l'Institut français (promotion de la langue et de la culture française), il existe une convention tripartite les liant ainsi qu'au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, la dernière date de juillet 2023⁷. Celle-ci explicite la politique de « réseau unique », se traduisant notamment par un projet de logo commun et par un annuaire commun du réseau français à l'étranger.



Figure 2 : Carte de l'annuaire commun du réseau culturel français à l'étranger

Source : Institut français⁸

⁵ « Commission de la culture, de l'éducation et de la communication : compte rendu de la semaine du 12 mars 2018 », *Sénat*, <<https://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20180312/cult.html>>, consulté le 11.03.2025.

⁶ CASTEL Florence, « Ses missions », *Fondation des Alliances Françaises*, 07.10.2023, <<https://www.fondation-alliancefr.org/?p=440>>, consulté le 11.03.2025.

⁷ CASTEL Florence, « [ÉVÉNEMENT] Renouvellement de la convention tripartite entre le MEAE, l'IF et la Fondation des AF », *Fondation des Alliances Françaises*, 19.07.2023, <<https://www.fondation-alliancefr.org/?p=63603>>, consulté le 11.03.2025.

⁸ « Dans le monde | Institut français », <<https://www.institutfrancais.com/fr/carte>>, consulté le 12.04.2025.

Il me semblait essentiel d'évoquer les alliances françaises et leur fonctionnement car elles sont un partenaire majeur du réseau culturel français. Je vais maintenant m'attacher à la présentation des instituts français locaux dans le monde.

C'est en 1907 que naissent les premiers instituts français (à Florence puis à Athènes) à l'initiative d'établissements universitaires. A la fin du XXe et durant le XXIe siècle, l'État français crée des centres culturels à l'étranger qui deviendront par la suite des instituts français. Il existe désormais, dans le monde, 98 instituts français locaux ainsi qu'une centaine de leurs antennes qui sont placées sous l'autorité de leur ambassadeur et donc du MEAE. A partir de 2010, le ministère a mis en place un programme fusionnant dans chaque pays les différents instituts français préexistants en une institution unique. Cela a également été l'occasion de faire cohabiter le SCAC et l'Institut français dans un même bâtiment dans certains pays. Il est ainsi fréquent que le conseiller du SCAC soit aussi le directeur de l'institut français dans le pays dont il dépend, comme c'est le cas à l'Institut français de Grèce.

Bien qu'assujettis à l'État français pour leur organisation, leur législation et leurs missions, communes à celles de l'Institut français de Paris, les instituts français locaux ont généralement un statut d'établissement à autonomie financière. Ils ne possèdent pas le statut de personnalité juridique. Leur budget est constitué majoritairement de leurs ressources propres (issues généralement de leur offre de cours de FLE, de la passation de certification de langue française et du mécénat) et d'une dotation du MEAE.

1.1.3. L'Institut français de Grèce

Comme évoqué précédemment pour parler de la genèse des instituts français, celui de Grèce naît en 1907 sous une forme différente de celle qu'on lui connaît aujourd'hui. Il voit le jour grâce à l'École Française d'archéologie d'Athènes et surtout grâce à son directeur Théophile Homolle souhaitant renforcer la présence française en Grèce.

Fondée en 1846, premier institut étranger établi en Grèce, l'École française d'Athènes est un centre de recherche en sciences humaines dont la mission est d'étudier l'hellénisme et les espaces géographiques où il s'est diffusé, des origines à nos jours.⁹

Implanté dans la capitale, au 31 rue Sina et jouxtant les bâtiments de l'EFA, il est d'abord son annexe « l'École Giffard » (du nom d'un legs). Il s'agit de la première école française à l'étranger, elle est laïque et privée. Elle s'adresse à la population grecque. Il est à noter que la première année, sa classe unique accueille uniquement des garçons de plus de 14 ans¹⁰, puis ses classes jusqu'en 1912 sont sans limite d'âge et mixtes.

Cet établissement s'étoffe et prend ensuite le nom d'Institut supérieur d'études françaises (officiellement en 1931). Il est toujours sous l'autorité de l'EFA qui l'a fondé mais s'émancipe progressivement. Octave Merlier, personnage important pour l'histoire de l'institut, arrive en son sein en 1925. Il occupe alors la fonction de professeur principal puis celle de secrétaire général de l'ISEF en 1936. La signature de l'accord culturel franco-grec en 1938 est un

⁹ « L'École française d'Athènes – EFA », <<https://www.efa.gr/qui-sommes-nous/>>, consulté le 21.03.2025.

¹⁰ MILLIEX Georges, « L'Institut français d'Athènes, fils spirituel de l'École française », *Bulletin de Correspondance Hellénique* 120 (1), 1996, pp. 69-82. En ligne: <<https://doi.org/10.3406/bch.1996.4588>>.

événement majeur pour l'ISEF. Cet accord bilatéral, le premier à avoir été signé par le gouvernement grec, définit ses missions ainsi que celles de l'EFA (Annexe 1).

« L'accord de 1938, à quelques ajouts ou ajustements près, est toujours en vigueur [...] et continue à régir les relations culturelles, éducatives et scientifiques franco-grecques. »¹¹

C'est en 1946, au sortir de la guerre, lorsque l'établissement est doté d'un statut propre et d'une autonomie financière que Merlier en devient le directeur. L'institut dépend désormais du ministère des Affaires étrangères et s'intitule Institut français d'Athènes. De la moitié des années 1940 jusqu'aux années 1980, il grandit et évolue en une structure panhellénique grâce à de nombreuses annexes créées dans plusieurs quartiers d'Athènes et du Pirée, ainsi que dans des villes de province sur une large partie du territoire de la Grèce. Son expansion n'est pas que géographique, elle est aussi culturelle. En effet, son directeur y impulse de nombreux événements : conférences, projections cinéma, expositions... mais aussi une activité éditoriale (il produit des centaines de livres). L'IFA agrandit ses locaux dans les années 1950 pour pouvoir organiser toutes ces activités.



Figure 3 : Le nouveau bâtiment de l'Institut français d'Athènes après l'achèvement des travaux de 1952-1954
Source : Institut français de Grèce.

Plus tard, l'IFA observe une baisse de fréquentation lors de ses événements et d'effectif durant ses cours. Cela est en partie dû à la concurrence des écoles privées de langues étrangères qui apparaissent dans les années 1980. L'IFA va encore muter et s'adapter ; l'institution

¹¹ MANITAKIS Nicolas, « Le développement institutionnel des relations culturelles franco-grecques durant l'entre-deux-guerres », in: ARNOUX-FARNOUX Lucile, KOSMADAKI Polina et JOLLIVET Servanne (éds.), *Le double voyage : Paris-Athènes (1919-1939)*, Athènes, École française d'Athènes, 2018 (Mondes méditerranéens et balkaniques (MMB)), pp. 17-31. En ligne: <<https://doi.org/10.4000/books.efa.3763>>, consulté le 05.04.2025.

restreint son activité, son personnel diminue, la plupart de ses annexes ferment. Avec le service culturel de l'ambassade (qui deviendra par la suite le SCAC), ses missions sont réévaluées : il accentue son activité dans le domaine culturel ainsi que dans la certification de connaissances de la langue française.

Finalement, par la loi relative à l'action extérieure de l'État du 27 janvier 2010, les centres culturels français à l'étranger changent de nom. A l'instar de toutes ces institutions à travers le monde, l'Institut français d'Athènes prend le nom générique de l'opérateur « Institut français », suivi du nom de son pays soit : Institut français de Grèce. Il reste sous tutelle du MEAE via l'ambassade de France en Grèce, et possède le statut juridique d'établissement à autonomie financière. Il demeure le lieu principal des échanges franco-helléniques dans le domaine de la science et de la culture, et l'instrument de la coopération entre les deux pays. L'IFG assume donc trois missions principales : l'enseignement du français avec l'organisation des examens, l'organisation de manifestations culturelles et l'offre documentaire sur la France contemporaine.¹²

Par ailleurs, l'IFG maintient une présence hors de la capitale avec les annexes de Patras et Larissa. L'Institut français de Thessalonique est parfois mentionné an tant qu'annexe de l'IFG, il s'agit en réalité d'un tout autre établissement en lien avec l'ambassade et créé par la Mission laïque française¹³.

1.2. La médiathèque Octave Merlier, un troisième lieu

1.2.1. Son histoire et son réaménagement récent

L'existence d'une bibliothèque au sein de l'établissement date de 1914, elle est construite à l'occasion des premiers travaux d'agrandissement. Elle se situe au premier étage.

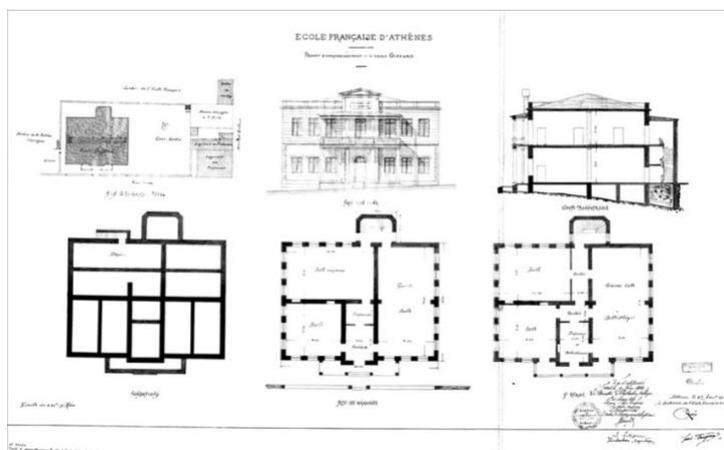


Figure 4 : Projet d'agrandissement du bâtiment de l'ISEF par J. Replat en 1914.

Source : École française d'Athènes.

¹² « Service de coopération et d'action culturelle (S.C.A.C.) », *Ambassade de France en Grèce - Πρεσβεία της Γαλλίας στην Ελλάδα*, <<https://gr.ambafrance.org/Service-de-cooperation-et-d-action-culturelle-S-C-A-C/>>, consulté le 23.03.2025.

¹³ « QUI SOMMES-NOUS », *Ift*, 25.06.2015, <<https://www.ift.gr/fr/qui-sommes-nous/>>, consulté le 23.03.2025.

Elle n'est d'abord accessible qu'aux professeurs qui entreprennent de s'en occuper, avec difficulté. Il est malaisé de connaître le moment où elle a ouvert ses portes au plus grand nombre. En 1924, un rapport de Charles Picard, qui dirige alors l'ISEF, évoque la nécessité de développer la bibliothèque. Elle sera alors un des outils pour renforcer l'influence de la culture française en Grèce. En 1938, l'ISEF embauche sa première bibliothécaire, Hélène Metaxas, ainsi qu'une bibliothécaire-adjointe, Hellé Stromboulis. La bibliothèque est alors plus largement accessible au public.¹⁴

Par la suite, selon la volonté d'Octave Merlier, la bibliothèque va être étoffer considérablement. En effet, à la fin des années 1950, après des travaux de réaménagement qui amènent la bibliothèque à occuper le troisième étage du nouveau bâtiment, elle compte environ 30 000 volumes dans ses collections ainsi que 165 abonnements à des revues, accueille entre 150 et 200 lecteurs par jour et assure un service de prêt à l'extérieur. Son directeur va néanmoins déplorer le fait que le lectorat ne se développe pas plus.

« Dans l'ensemble, son lectorat se compose de professeurs et d'élèves de l'établissement, ainsi que d'un nombre réduit d'initiés. En dépit de son administration ambitieuse, tout au long de son mandat, et malgré la richesse des fonds en livres et en revues, Merlier n'est pas parvenu à attirer en grand nombre des lecteurs extérieurs à l'établissement, afin d'accroître le rayonnement de l'institut au sein de la société hellénique par un autre moyen que celui des cours, des conférences et des expositions. »¹⁵

En revanche, après 1962 et surtout à partir des années 1980, avec la nouvelle orientation culturelle de l'IFA, ses successeurs se consacrent à transformer la simple salle de lecture en bibliothèque d'importance pour que vive le projet de Merlier. Jean-Marie Drot, directeur de l'Institut Français d'Athènes de 1984 à 1986, donne à la bibliothèque le nom « Octave Merlier », en signe d'hommage posthume en 1986.¹⁶

La bibliothèque est progressivement modernisée, pourvue d'équipements adéquats, d'une équipe de personnel qualifié et accueillant, mais aussi enrichie régulièrement d'acquisitions. A la fin des années 1990, on compte à présent en son sein environ 70 000 documents dont des supports multimédias. Ainsi, elle peut devenir un réel foyer de la culture française fréquenté par la population athénienne. Au milieu des années 1990, 4000 lecteurs et lectrices y sont inscrits, et l'on estime sa fréquentation journalière à environ 140 emprunteurs.

Néanmoins, comme l'espace est un peu réduit pour accueillir les nombreux visiteurs et les nouvelles collections multimédias, des travaux d'agrandissement sont entrepris en 1999. A la

¹⁴ MANITAKIS Nicolas et ARNOUX Lucile, « Genèse (1907-1946) », in: *De l'« École Giffard » à l'Institut français de Grèce (1907-2022)*, Athènes, École française d'Athènes, 2023 (Mondes méditerranéens et balkaniques (MMB)), pp. 5-41. En ligne: <<https://doi.org/10.4000/books.efa.15770>>, consulté le 24.03.2025.

¹⁵ MANITAKIS Nicolas et ARNOUX Lucile, « Mutation (1982-2022) », in: *De l'« École Giffard » à l'Institut français de Grèce (1907-2022)*, Athènes, École française d'Athènes, 2023 (Mondes méditerranéens et balkaniques (MMB)), pp. 123-195. En ligne: <<https://doi.org/10.4000/books.efa.15776>>, consulté le 24.03.2025.

¹⁶ « CULTURE – La médiathèque Octave-Merlier fait peau neuve », <<https://lepetitjournal.com/athenes/communaute/culture-la-mediathèque-octave-merlier-fait-peau-neuve-6749>>, consulté le 26.03.2025.

suite de cela, en 2000, ses horaires d'ouverture sont élargis à un total de 41 heures. Elle est maintenant une « médiathèque » et probablement l'une des plus accueillantes d'Athènes.

Son équipement et son fonctionnement évoluent aussi. Elle est informatisée une première fois en 1987 (Logiciel Opsys) puis une deuxième fois en 2004. Ses collections sont alors transférées et gérées par le SIGB Paprika qui propose également un OPAC permettant aux usagers de consulter le catalogue en ligne.

La transition numérique de la médiathèque se poursuit. En 2010, une salle de consultation numérique avec 5 postes informatiques ouvre au public. Elle propose des abonnements à des revues en ligne et un accès à la base de données Cairn. En 2012, une plateforme multimédia numérique commune à tous les instituts français à l'étranger est accessible sur internet : Culturethèque¹⁷. Un an plus tard, la bibliothèque commence la numérisation des ouvrages patrimoniaux de l'IFG, « La Collection de l'Institut français d'Athènes »¹⁸ (disponible sur Culturethèque). En 2014, elle met à jour son catalogue sur un nouveau SIGB au serveur hébergé, Decalog, dont l'OPAC propose une interface moins désuète. La salle de consultation numérique devenue obsolète est transformée en espace pour les jeux vidéo en 2015.

La médiathèque, institution vivante, évolue au fil du temps et de ses missions. En janvier 2022, Camille Guillemant, alors en stage, réforme le secteur jeunesse¹⁹ et lui apporte ainsi une meilleure visibilité. Un désherbage massif sur l'ensemble des collections est initié par sa responsable Christine Pourret en 2023. Cela induit l'idée d'un réaménagement de la médiathèque. Cependant, celui-ci commence réellement en décembre 2023 à la suite de l'obtention d'une subvention de l'IF de Paris. Dans ce cadre, une experte est intervenue pour aider à la transformation de cette médiathèque en un troisième lieu. La « bibliothèque troisième lieu » est un concept mis en avant en France par Mathilde Servet.

« Le concept de third place library ou bibliothèque troisième lieu s'applique à une nouvelle génération d'établissements à la vocation sociale affirmée, qui s'entendent comme de véritables living rooms publics. Ils s'articulent comme des lieux de vie et de convivialité, fédérant leurs usagers autour de projets culturels et communautaires. »²⁰

Dans le cas de la métamorphose de la médiathèque, il s'agissait de mener une action importante de désherbage (notamment en réserve afin d'obtenir un taux de rotation des documents plus cohérent), de réaménager les différents espaces accessibles au public pour une meilleure appropriation du lieu par les usagers et de proposer diverses animations et actions culturelles. En amont de ce réaménagement, une réflexion autour de l'attrait de la médiathèque a été menée, appuyée notamment par l'ouvrage de Nicolas Beudon, *Le merchandising en bibliothèque*, dont je livre ici un bref passage.

¹⁷ « Accueil | Culturethèque de Institut Français », <<https://www.culturetheque.com/fr/>>, consulté le 27.03.2025.

¹⁸ « Les collections patrimoniales de l'IFG », IFG, <<https://www.ifg.gr/vivliothiki/istorikes-sylloges-tou-ifg/>>, consulté le 27.03.2025.

¹⁹ GUILLEMANT Camille, « Réformation du secteur Jeunesse de la médiathèque Octave Merlier », 2022. En ligne: <<http://aurore.unilim.fr/ori-oai-search/notice/view/unilim-ori-120394>>, consulté le 27.03.2025.

²⁰ SERVET Mathilde, « Les bibliothèques troisième lieu : une nouvelle génération d'établissements culturels », Text, 01.04.2010, <<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>>, consulté le 27.03.2025.

« Le terme “merchandising” désigne l'ensemble des techniques utilisées par les commerçants pour favoriser la rencontre entre un produit et un client sur un point de vente. Quel rapport peut-il bien exister entre cette branche du marketing et les bibliothèques publiques ? [...] Les bibliothécaires et les commerçants, malgré tout ce qui les distingue, partagent donc un questionnement commun : “comment présenter au mieux une offre en libre-service (ou en libre accès) ?” »²¹

Ainsi, environ 40 000 documents ont été retirés des collections sur les 80 000 présents initialement, un nouveau mobilier a été installé et plusieurs événements ont été organisés. La médiathèque réaménagée a été inaugurée, après 3 mois de fermeture, le 21 septembre 2024.

J'ai pu, par ailleurs, participer à certaines activités qui concourent à la transformation de la bibliothèque, comme les « Cafés blabla », discussions informelles entre lecteurs et bibliothécaires sur des sujets variés essentiellement en français autour d'une tasse de café ou de thé et de quelques biscuits. Cette proposition permet l'exercice de la langue française et est parfois en lien avec le service des cours. Selon les personnes présentes et leurs envies, ce peut être aussi un moment d'apprentissage du grec. J'étais également présente à un événement de ce nouveau « troisième lieu » : « Créer pour les enfants » qui proposait plusieurs moments conviviaux et éducatifs à destination de plusieurs publics (enfants, adultes, professionnels de l'illustration...) avec les auteurs de livres illustrés Gilles Bachelet, Hélène Druvert et Olivier Tallec.



Figure 5 : Animation de Gilles Bachelet dans le cadre de "Créer pour les enfants", le 15 février 2025, Source : E. Schoeffter

²¹ BEUDON Nicolas, *Le merchandising en bibliothèque, volume 1, Le design des bibliothèques publiques*, Klog Éditions, Bois-Guillaume, 2022.

1.2.2. Ses missions, ses publics et sa politique documentaire

En retraçant l'histoire de la bibliothèque, on peut observer que ses missions et ses publics ont évolué au fil du temps.

D'abord plutôt créée pour les professeurs, les élèves puis les étudiants, elle est aujourd'hui une bibliothèque généraliste francophone qui, à ce titre, fait figure d'exception en Grèce. Bien qu'on puisse trouver des ouvrages en français au sein d'autres établissements tels que la bibliothèque associative multilingue « We Need Books »²², seule la médiathèque Octave Merlier propose un fonds entièrement francophone (exception faite du fonds comptant environ 1330 documents en langue grecque pour la promotion de l'édition francophone).

Comme toutes les bibliothèques des instituts français dans le monde, qui forment un réseau, ses missions sont définies à la fois par l'IF Paris et par le MEAE. De ce fait, la responsable de la médiathèque est en lien avec les autres responsables des bibliothèques du réseau. La politique documentaire (soit la formalisation des méthodes, outils et objectifs de la structure et des attentes des usagers²³), commune au réseau, se résume à œuvrer au rayonnement de la France à l'étranger, dans le cadre de la législation et des orientations politiques de l'état. La médiathèque de l'Institut français, qu'importe son pays d'implantation, est donc un centre de ressources sur la France contemporaine et sa culture. En 2010, les bibliothèques du réseau ont eu à définir leur typologie : généraliste, spécialisée (le plus souvent à destination des enfants et/ou des apprenants) ou hors-les-murs. La direction de la médiathèque de l'IFG a fait le choix d'offrir une bibliothèque de « type généraliste » à ses usagers.

Ses obligations sont à l'image de celles de la lecture publique en France avec quelques particularités liées à la dimension diplomatique de sa tutelle. Ses collections (matérielles et numériques) sont en libre consultation, donc accessibles à toutes et tous pour se former, se cultiver et se distraire. Il est important pour elle de s'inscrire dans la continuité de la lecture publique en France. C'est à ce titre que le personnel de la médiathèque Octave Merlier se tient informé des tendances bibliothéconomiques et applique notamment à son échelle le concept de « bibliothèque troisième lieu » avec les animations qui l'accompagnent.

La mission principale de la médiathèque est, avant tout, de faire connaître la France et plus particulièrement la France contemporaine, ses actualités. Elle a également pour but de contribuer à l'apprentissage du français grâce à sa « bibliothèque de l'apprenant » (ensemble des outils aidant à l'instruction du français : méthodes, grammaires et listes de documents en français facile) et de favoriser les échanges de toutes natures et la connaissance mutuelle. Elle doit aussi soutenir les divers projets de son établissement, qu'ils soient pédagogiques ou culturels, et bien sûr s'inscrire dans la politique artistique, culturelle et linguistique de l'Institut français.

Toutes ces missions sont essentiellement à destination des grecs et notamment aux grecs francophiles et apprenants du français, bien que la dimension d'échange s'applique également dans l'autre sens avec des francophones s'intéressant à la Grèce et à sa culture.

²² « We Need Books | Multilingual Library & Cultural Center », <<https://weneedbooks.org/>>, consulté le 28.03.2025.

²³ CALENGE Bertrand, *Conduire une politique documentaire*, Electre-Editions du Cercle de la librairie, 1999.

Dans les faits, le public qui fréquente la médiathèque est varié. Une grande partie des usagers sont hellénophones ou francophones, parfois les deux. Il arrive que des personnes d'autres nationalités, surtout des étudiants, ne parlant aucune des deux langues viennent travailler dans l'espace d'étude au sein de la salle de lecture. Il y a également des classes qui viennent visiter la bibliothèque. Ce sont souvent des visites organisées entre les professeurs, le service de coopération éducative de l'IFG et la médiathèque. Elles ont surtout lieu le lundi.

Outre les visiteurs et utilisateurs consultant sur place les documents, la bibliothèque a des abonnés. On peut distinguer au sein des abonnés plusieurs catégories de publics.

- Les adultes apprenants :**
Ce public regroupe une grande partie des usagers. Il s'agit des personnes parlant grec et ayant appris le français, l'apprenant ou souhaitant le faire. Elles sont essentiellement de nationalité hellénique. Certaines d'entre elles sont élèves des cours dispensés par l'IFG.
- Les adultes francophones :**
Ce public est moins représenté que les apprenant au sein des usagers. On peut retrouver dans cette catégorie les personnes ayant la double-nationalité, ainsi que différents types de francophones : des individus vivant et travaillant en Grèce (avec par exemple, le personnel de l'IFG), des étudiants en Erasmus ou en stage, des personnes séjournant pour quelques temps à Athènes, parfois en vacances ou à la retraite.
- Les enfants et adolescents :**
Au sein de ce public, on peut regrouper les enfants apprenant eux-mêmes le français et ceux dont les parents appartiennent aux deux catégories précédentes. Le samedi est le jour des enfants à la médiathèque Octave Merlier. En effet, ce jour-là, ils viennent nombreux, probablement parce que beaucoup de cours de français sont donnés à l'IFG pendant cette journée. Souvent quelques-uns profitent d'une pause pour venir jouer aux jeux vidéo un instant. La plupart de ces enfants s'adressent aux bibliothécaires en grec car ils débutent l'apprentissage de la langue française.

Tableau 1 : Adhérents de la bibliothèque selon leur âge et leur lien avec l'IFG

Source : Decalog

	Enfants (-14 ans)	Jeunes (14 – 17 ans)	Adultes	Tous
Élèves de l'IFG	84	25	135	244
Personnel de l'IFG			49	49
Personnes extérieures à l'IFG	86	12	253	351
Total des adhérents	170	37	437	644

Dans la base de données de Decalog, le SIGB de la bibliothèque, il existe 14 020 abonnés. Il s'agit du nombre d'abonnés ayant un jour été inscrit au sein de la bibliothèque depuis 2014. Je compte, en revanche, un total de 644 personnes inscrites pour la période en cours (soit des personnes ayant une cotisation entre 2024 et 2026). 48 personnes se sont inscrites pour la première fois en 2025. Decalog estime à 347 personnes le nombre d'abonnés actifs à ce jour. Sont considérés actifs les adhérents qui empruntent au minimum 10 livres en un an.

Tableau 2 : Adhérents de la bibliothèque selon leur nationalité

Source : Decalog

Nationalités	Française	Franco-grecque	Grecque	Autres	Toutes
Nombre d'adhérents	188	14	386	56	644

La majeure partie des adhérents sont de nationalité grecque. Ils représentent environ 60% des abonnés. Beaucoup d'entre eux apprennent le français ou pratiquent déjà cette langue. Il semble évident qu'avec un fonds aussi spécifique en Grèce, les usagers de la médiathèque sont des francophiles avérés ou en devenir. Le public apprenant, enfant, jeune ou adulte, est envisagé comme « prioritaire » car il est la cible d'un aspect essentiel de la politique documentaire de la structure, à savoir l'accompagnement à l'apprentissage du français.

1.2.3. Son organisation et son fonctionnement

La bibliothèque est située au troisième et dernier étage de l'ancien bâtiment de l'IFG. Elle est constituée d'un espace total de 600m². La salle de lecture occupe un plateau de 400m² et s'organise en 5 « alcôves » : accueil, découverte, étude, détente, jeunesse.

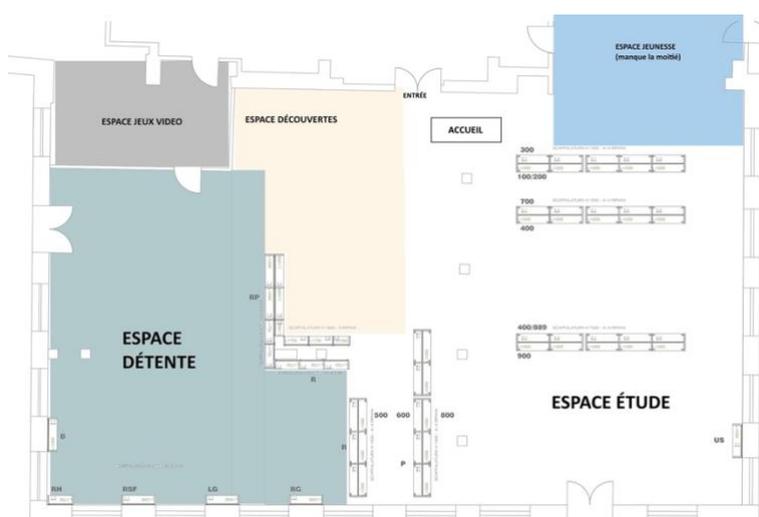


Figure 6 : Plan de la salle de la médiathèque ouverte au public

Source : IFG

Ce fonctionnement en modules délimités par les rayonnages et autres mobiliers permet d'avoir une bibliothèque dont les espaces sont facilement cernables et identifiables. On peut reconnaître ces modules de la manière suivante :

- L'accueil, à l'entrée, où l'on peut obtenir des renseignements et effectuer ses prêts et retour.
- L'espace jeunesse avec une séparation des documentaires et de la fiction ainsi qu'un tri par tranches d'âge (0-3 ans, 3-6 ans, plus de 6 ans).
- Le salon des nouveautés et des périodiques.
- L'espace de convivialité avec un salon pour se détendre à proximité des documents de fiction (romans et bandes-dessinés), comprenant aussi l'ensemble des DVDs et des disques de musique classique, ainsi qu'une table pour faire un puzzle ou des jeux de société. Il y également une salle que l'on peut fermer au sein de cet espace il s'agit du lieu alloué aux jeux vidéo.
- L'espace calme d'étude délimité par les fonds documentaires.



Figure 7 : Espace calme de la médiathèque Octave Merlier
Source : IFG

Le reste de la surface abrite les bureaux du personnel et la réserve avec les magasins, elle-même découpée en deux avec un espace derrière les bureaux et un autre à l'étage.

1.2.3.1. Pour le public

Cet espace, repensé récemment pour le public, est accessible 41 heures par semaine. Les heures d'ouverture étendues permettent au plus grand nombre de profiter des différents espaces et des divers documents de la bibliothèque de façon autonome, d'un accès au wifi et au catalogue en ligne mais aussi d'interagir avec les bibliothécaires pour des recherches, des conseils de lecture ou tout simplement pour emprunter des documents.

Tableau 3 : Horaires d'ouverture d'Octave Merlier
Source : IFG

Lundi	Fermé au public / accueil de classes
Mardi	10h – 19h
Mercredi	10h – 19h
Jeudi	10h – 19h
Vendredi	10h – 19h
Samedi	09h – 14h
Dimanche	Fermé

Pour emprunter des documents, il faut se rendre au préalable au service des inscriptions qui se trouve au rez-de-chaussée, puis se présenter à l'accueil de la médiathèque avec sa carte pour finaliser son inscription sur le logiciel « Arc-en-Ciel ».

Tableau 4 : Tarifs d'abonnement
Source : IFG

Enfants de moins de 14 ans	10 €	12 mois
Entre 14 et 18 ans	25 €	12 mois
Adulte (plein tarif)	35 €	12 mois
Adulte (plein tarif)	25 €	6 mois
Étudiants, chômeurs, retraités et professeurs de français	25 €	12 mois
Élèves et étudiants de l'Institut	Gratuit	12 mois

Cet abonnement qui peut être annuel ou semi-annuel permet l'emprunt pour 3 semaines de :

- 5 imprimés (périodiques ou livres)
- 3 documents pédagogiques
- 4 DVD
- 1 jeu vidéo

Les abonnements adultes et enfants permettent d'emprunter le même nombre de documents. Il existe néanmoins une différence : les documents adultes ne sont pas accessibles aux enfants de moins de 14 ans.

Lors des vacances, lorsque l'IFG est fermé, la longueur du prêt est étendue et les usagers peuvent emprunter le double de documents.

En cas de retard, les usagers sont recontactés par méls mais n'ont pas à payer d'amende. En revanche, si un document est perdu ou détérioré, il devra être remplacé à l'identique ou remboursé selon le cas.

Il existe une plaquette en grec et en français explicitant toutes ces modalités (Annexe 2).

1.2.3.2. En interne

La médiathèque est l'un des services de l'IFG fonctionnant sous l'autorité de son directeur, Nicolas Eybalin. Christine Pourret est la responsable de la médiathèque. Son équipe se compose de deux autres personnes qui travaillent à temps plein, Diamantis Diamantopoulos et Camille Guillemant, tous les deux médiathécaires. Une contractuelle, Iselys Rinaldi, intervient les samedis, essentiellement pour animer la salle de jeux vidéo. Durant mon stage, j'ai également été en lien avec Thomas Chaminand, élève conservateur de l'INET qui avait une mission de stage en lien avec le fonds local.

Les membres du personnel à temps plein assurent, à leur niveau, les multiples missions propres au métier de bibliothécaire que sont l'accueil, la gestion des prêts et des retours, le rangement de la salle, le reclassement des documents, le catalogage et l'équipement des nouveaux documents ainsi que l'animation d'événements. La gestion des fonds est partagée en trois afin que chaque médiathécaire s'occupe d'un pan de la collection.

Diamantis est chargé de la gestion des périodiques, de l'équipement des CD présents dans les méthodes de FLE et de la réparation des ouvrages.

Camille s'occupe de la veille documentaire, des acquisitions, du catalogage, de l'équipement et du désherbage des ouvrages du secteurs jeunesse, des jeux de société ainsi que des documentaires des indices Dewey 300, 400, 700 et 900, en français et en grec. Elle participe activement à la valorisation des fonds en créant ponctuellement des tables thématiques ou du matériel de communication.

Camille et Christine se partagent le travail de mise à jour des sites internet, à savoir « mediatheque.gr », le site de la médiathèque avec son catalogue en ligne et la plateforme numérique de l'IF, « culturetheque.com ».

Christine gère le fonds de fiction (romans et BD), celui des jeux vidéo ainsi que ceux des documentaires aux indices suivants : 000, 100, 200, 500, 600, 800. En plus de ces missions, elle assure le bon fonctionnement administratif de la médiathèque et prends part aux réunions des services de l'IFG.

Il est fréquent au sein du service d'attribuer à un ou une stagiaire une tâche nécessitant du temps et une implication importante dans le but d'aider la petite équipe de la médiathèque et d'effectuer un travail conséquent qui n'aurait pu être fait autrement. J'ai obtenu ce stage dans ce but.

Les membres de l'équipe (stagiaires inclus) utilisent plusieurs logiciels ou sites internet pour accomplir leurs missions. Electre est utilisé pour faire de la veille documentaire et pour acquérir des nouveaux ouvrages. Le site de la BNF, en plus de celui d'Electre, est une référence pour rechercher des informations sur les notices bibliographiques. Babelio est aussi un site utile pour se faire une idée de la réception d'un ouvrage par le public. L'outil le plus important est bien sûr le logiciel de gestion : le SIGB02 de Decalog.

Il s'agit d'un système de gestion bibliothéconomique hébergé en ligne et mis à jour régulièrement, ce qui permet de travailler partout (ce qui a notamment été utile lors du confinement lié au Covid). Il est adapté pour des structures de tous niveaux, y compris pour celles qui fonctionnent en réseau.

« Au-delà des bibliothèques municipales et réseaux de Lecture Publique, Decalog SIGB équipe de nombreuses médiathèques d'Institut Français, des bibliothèques de CSE et toute bibliothèque, qu'elle soit associative ou à caractère religieux, ou dont la mission est de traiter un fonds spécialisé. »²⁴

La page d'accueil propose l'ensemble des fonctionnalités ou applications ainsi que des paniers de notices qui permettent d'organiser le travail. Lorsque l'on clique sur une des icônes cela ouvre un nouvel onglet.

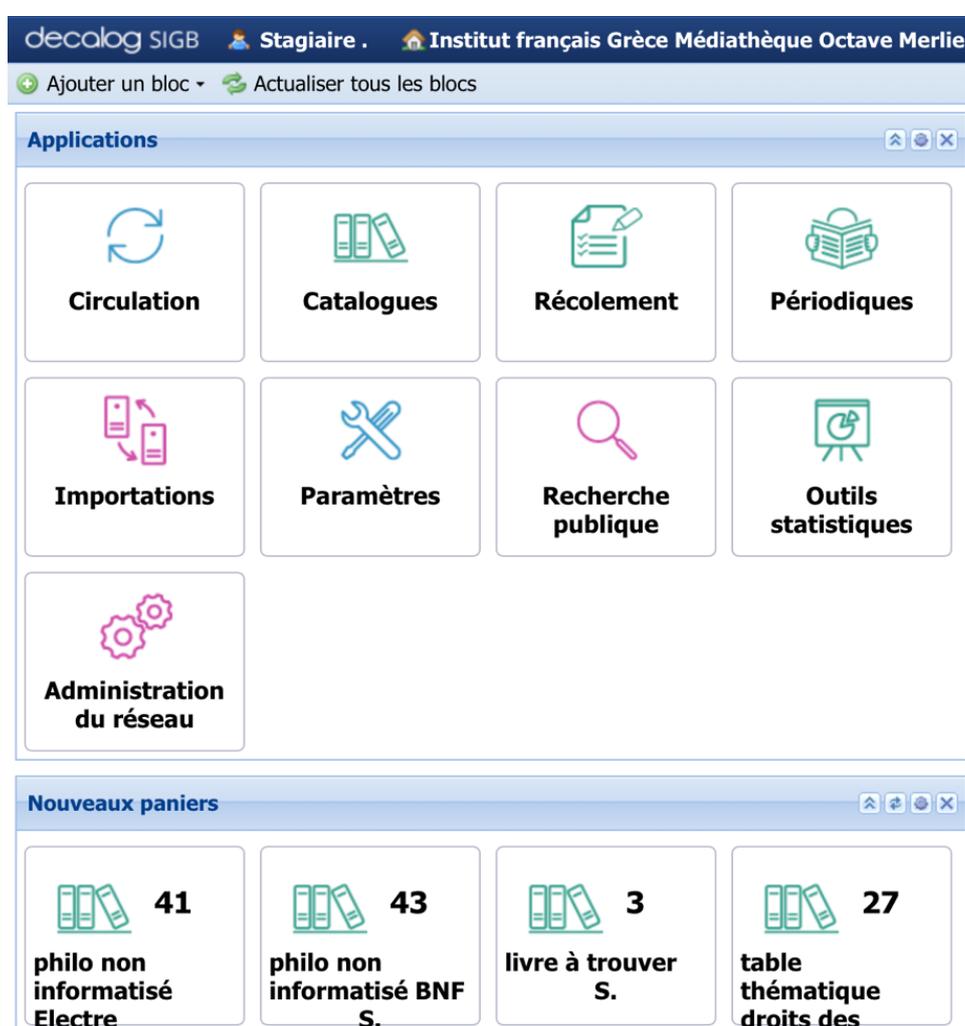


Figure 8 : Capture d'écran de la page d'accueil de Decalog
Source : Decalog

²⁴ « Decalog Bibliothèques SIGB », Decalog Bibliothèques, 02.04.2025, <<https://www.decalog.net/decalog-sigb/>>, consulté le 02.04.2025.

- **Circulation** : onglet permettant de traiter les prêts-retours et les abonnés.
- **Catalogues** : onglet permettant d'ajouter et modifier des notices de documents ou d'exemplaires.
- **Récolement** : onglet permettant d'effectuer l'état des lieux physique des exemplaires présents ou non dans la médiathèque.
- **Périodiques** : onglet permettant le bulletinage et le dépouillement des revues
- **Importations** : onglet permettant le téléchargement des notices de documents (via Electre ou le catalogue de la BnF).
- **Paramètres** : onglet permettant le paramétrage du logiciel selon les besoins de la médiathèque.
- **Recherche publique** : onglet renvoyant sur l'OPAC et donc permettant d'accéder au catalogue tel que le public le voit.
- **Outils statistiques** : onglet permettant l'analyse des données de la médiathèque et de ses activités.
- **Administration du réseau** : onglet permettant d'accéder aux paramètres liés aux utilisateurs du logiciel.

2. Présentation des collections et de la mission à effectuer

2.1. Présentation des collections et de ses différents espaces

Les collections comptent environ 37 000 documents. J'estime qu'un tiers des documents se trouve dans la salle accessible au public, le reste se situe dans la réserve.

Tableau 5 : Répartition des 36 795 documents et fascicules, le 2 avril 2025
Source : Decalog

Documents textuels	27175
Documents sonores	1441
Documents vidéo	2317
Documents de ressource électronique	112
Objets en 3D (TV, consoles, manettes, jeux de société)	44
Fascicules (périodiques notamment)	5706

Les documents en salle sont organisés en plusieurs sections :

- **Documentaire** (rangé par indice Dewey) avec notamment des documents didactiques et une partie de la « bibliothèque de l'apprenant »
- **Roman** avec une distinction entre la littérature blanche, le polar, la science-fiction, le roman biographique, historique et dit « détente »
- **Périodique** (environ 30 abonnements à des revues et journaux pour adulte)
- **DVD**
- **CD** de musique classique
- **BD** et romans graphiques
- **Jeux vidéo**
- **Jeunesse** dans lequel on peut retrouver des ouvrages documentaires, des albums, des BD, des romans, des périodiques et des DVD

La « bibliothèque de l'apprenant²⁵ » est une initiative de l'Institut français de Madrid qui date de 2005 et qui est aujourd'hui présente sur tout le réseau des médiathèques des IF. Elle représente 10% de la collection et répond à un objectif majeur de l'IFG : l'accompagnement de l'apprentissage du français. Elle est surtout à destination des élèves et des professeurs de FLE. Sa particularité est de regrouper des documents issus de plusieurs fonds. Ils ne sont donc pas repérables par une localisation en salle mais par leur catalogage. Celui-ci permet de

²⁵ LELONG Nathalie et DURAND Alain, « La bibliothèque de l'apprenant : un outil d'accompagnement à l'apprentissage d'une langue étrangère. », 2005. En ligne: <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/medias/fichier/article-la-bibliotheque-de-l-apprennat-grilles-de-criteres_1696540842584-pdf?ID_FICHE=74833&INLINE=FALSE>, consulté le 08.04.2025.

les retrouver sur l'OPAC en effectuant une recherche selon le niveau de langue (A1 à B2). Lors de la recherche il faut écrire « DELF » ou « DALF » et le niveau de langue souhaité.

Par ailleurs, on trouve quelques documents à destination de francophones désirant apprendre la langue grecque. Ce fonds ne relève pas des missions de l'IFG, il est donc anecdotique.

Il existe, en plus des collections mentionnées, quelques livres en grec. Ils sont issus de dons d'éditeurs. Sans répondre à un objectif de la médiathèque, ils sont l'illustration d'un dialogue entre les cultures françaises et helléniques. On peut les trouver à plusieurs endroits : les romans traduits du français vers le grec occupent une étagère à côté du reste de la littérature blanche, il existe une section de documentaires écrits en grec parmi toutes les monographies et enfin quelques albums pour enfants sont signalés par un petit écriteau précisant la langue d'expression.

À la suite du réaménagement, seuls les ouvrages édités après l'année 2017 restent en salle. Il existe une exception pour les ouvrages de référence plus anciens qui sont demandés par le public. *La méthode* d'Edgar Morin, livre édité en 2008 au Seuil et emprunté en 2025 dans la bibliothèque, en est un exemple. De plus, il a été choisi de ne laisser en libre accès que des documents tout public car les bibliothécaires ont évalué que le niveau de connaissance du français par ses usagers a baissé ainsi que la demande d'ouvrages plus spécialisés. Les ouvrages abîmés ou à l'apparence « vieillotte » ont été relégués en réserve ou pilonnés.

La réserve est de taille conséquente et n'est accessible que par les bureaux. Elle permet à la médiathèque de garder des ouvrages qui ont un intérêt soit par leur notoriété, soit par leur pertinence mais qui sont trop anciens, abîmés ou plus en adéquation directe avec la politique documentaire pour figurer dans les collections en accès libre. Les documents sont classés comme dans la salle de lecture selon l'indexation Dewey.

Certains livres de la réserve ne sont disponibles qu'à la consultation sur place, notamment les fonds local et « ancien » abritant quelques ouvrages du XIX^{ème} siècle (qui sont sous clé). Le fonds local regroupe les documents qui ont pour sujet les relations et la coopération franco-hellénique et son histoire. On retrouve également dans ce fonds les ouvrages patrimoniaux de l'IFA connus sous le nom « Collection de l'Institut Français d'Athènes ».

« Pendant plus de quarante ans, de 1945 à 1990, l'Institut français d'Athènes a effectué un remarquable travail d'édition, d'abord en partenariat avec les éditions Ikaros, puis sous la responsabilité de son directeur, Octave Merlier, en publiant en grec des auteurs français ou à l'inverse en traduisant des auteurs grecs contemporains. »²⁶

Le fonds est composé d'environ 330 documents dont une grande partie a été numérisée sur Culturethèque.

A mon arrivée, il existait également dans la réserve un fonds laissé à l'abandon car non informatisé, il est l'objet de ma mission de stage.

²⁶ « Les collections patrimoniales de l'IFG », IFG, <<https://www.ifg.gr/vivliothiki/istorikes-sylloges-tou-ifg/>>, consulté le 03.04.2025.

2.2. Présentation de la mission et du fonds à traiter

2.2.1. La mission à effectuer

La mission principale de mon stage consiste à traiter un fonds non informatisé présent dans la réserve de la médiathèque. Il est appelé par l'équipe de la médiathèque « fonds de philosophie non-informatisé » bien qu'il soit également constitué d'ouvrages de généralités et de religion, mais à moindre mesure.

Il s'agit dans un premier temps d'évaluer ce fonds puis de le réformer. Cette réforme demande de définir et de mettre en place des critères de désherbage qui respectent la politique documentaire des bibliothèques de l'Institut français. Dans un second temps, un travail de reclassification (nécessitant un catalogage et une cotation) et de reclassement est attendu. Il est attendu un objectif chiffré de ce travail. Seul 20% des ouvrages présents dans ce fonds non-informatisé est à conserver et réintégrer dans les collections accessibles au public par l'OPAC.

J'entends ici par réforme le fait de réviser la collection, ou encore, de la désherber, pour utiliser un autre synonyme. Je me base donc sur les différentes définitions proposées par Françoise Gaudet et Claudine Lieber dans leur manuel de désherbage.

*« Dans cet ouvrage, nous réserverons l'emploi de « **désherbage** », mot maintenant couramment usité, et de « **révision des collections** » aux opérations d'évaluation critique suivies de retrait. [...]*

*Un document retiré n'est pas un document obligatoirement éliminé : il peut être mis en magasin, réparé, transféré... La « **relégation** » consiste à stocker le document dans une réserve ou un magasin éloigné. [...]*

*Nous nous proposons de conserver au terme « **élimination** » son sens fort, qui est le retrait définitif des collections de la bibliothèque, et aboutit souvent à une destruction physique, que nous nommerons « **pilon** », et qui est parfois appelée « **rebut** ». [...]*

*Le « **retraitement** » est un terme générique qui couvre les opérations consécutives au retrait, c'est-à-dire la restauration, le transfert, la relégation ou l'élimination.*

Le désherbage désigne en tout cas une opération intellectuelle qui, insérée dans une chaîne complexe de techniques et de savoir-faire, aboutit à des retraits ponctuels ou définitifs dans les collections et secteurs d'usage de la bibliothèque. Que ce soit pour des raisons matérielles (usure, détérioration) ou politiques (inadéquation à la collection), il faudra en effet s'interroger sur la valeur des documents ainsi passés au crible et sur leur aptitude à demeurer dans la collection. »²⁷

²⁷ GAUDET Françoise et LIEBER Claudine, « 1. Pour introduire le désherbage », in: *Désherber en bibliothèque*, Éditions du Cercle de la Librairie, 2013, pp. 13-22. En ligne: <<https://doi.org/10.3917/elec.liebe.2013.01.0013>>, consulté le 05.04.2025.

Par ailleurs, la classification²⁸ est une organisation des connaissances selon un ordre précis allant du général au particulier au moyen d'un système de classes, de sous-classes et de divisions. Elle sert à classer des documents selon leur sujet. Le travail de reclassification correspond ici au fait de cataloguer et indexer des documents (ayant déjà une classification sur fiche ISBD) afin de les inclure dans un système intellectuel, le catalogue intégré au SIGB Decalog. Le reclassement quant à lui correspond à l'action de les ranger physiquement à la place qui leur convient le mieux après reclassification. Toutes ces définitions permettront par la suite de mieux comprendre le travail effectué sur le fonds non-informatisé en réserve.

2.2.2. Le fonds non-informatisé en réserve

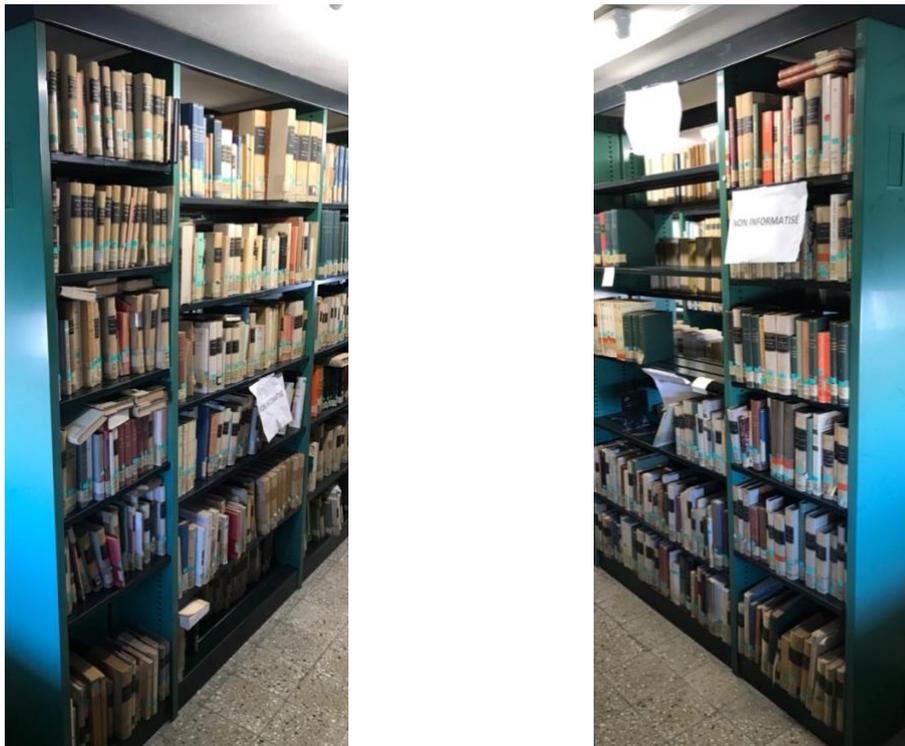


Figure 9 : Vues de l'ensemble des étagères du fonds non-informatisé au début du travail de révision, le 10 janvier 2025
Source : E. Schoeffter

Pour comprendre l'origine de ce fonds, il faut se pencher sur son histoire et par effet de ricochet sur la première informatisation des collections de la bibliothèque. En 1987, le conservateur de l'époque a eu pour tâche d'informatiser environ 60 000 documents avec son équipe. Pour effectuer cette tâche titanesque plus rapidement, ils ont fait appel à des contractuels. Leur mission était de transcrire les fiches ISBD des ouvrages en notices sur le logiciel Opsys.

Malgré cette aide supplémentaire, et l'envie de tout numériser, il fallait tout de même choisir les ouvrages à informatiser en priorité. Il n'existe pas de trace au sein de la médiathèque,

²⁸ STOUFF Jean, « Petit glossaire à l'usage des bibliothèques », Billet, *Biblioweb*, 13.05.2019, <<https://doi.org/10.58079/lzj6>>, consulté le 07.04.2025.

aujourd'hui, relatant réellement les critères de sélection du responsable. Il est tout de même envisageable de penser que les romans et les ouvrages de littérature possédaient un caractère préemptif au vu de la demande du public. Néanmoins, l'idée de décision arbitraire n'est pas à exclure. A priori, aux dires de bibliothécaires, le responsable aurait choisi un à un les ouvrages à cataloguer et aurait jugé qu'un certain nombre de documents ne possédaient pas un caractère prioritaire.

Cette décision les a donc laissés hors du catalogue informatif. Ils ont une existence sur le registre papier de l'inventaire. Ils correspondent aux indices Dewey de classes 000 (ouvrages de généralité : informatique, information, ouvrages généraux), 100 (philosophie, parapsychologie et occultisme, psychologie) et 200 (religions).

La majorité des ouvrages mis de côté ont pour sujet la philosophie (environ les $\frac{3}{4}$ du fonds). Il est à penser que la philosophie à la fin des années 1980 ne faisait plus autant d'émules qu'auparavant au sein de l'IFA. Il est probable que ce soit dû au changement de public de la bibliothèque ; moins d'universitaires viennent y travailler.

Par la suite, le catalogage n'a pas pu être fait pour l'ensemble de ce fonds, faute de temps et de moyen humain. En effet, la gestion quotidienne de la médiathèque (l'accueil du public sur des horaires étendus, les prêts-retours, le catalogage des nouvelles acquisitions...) est plus importante et ne laisse pas la possibilité d'effectuer cette longue tâche. De plus, l'équipe de la bibliothèque s'est peu à peu réduite. Durant les années 1980, ils étaient 7, aujourd'hui, ils ne sont plus que 3 employés à temps plein.

Néanmoins, il est arrivé qu'un catalogage à la volée soit effectué pour certains ouvrages qui étaient recherchés par des usagers. En effet, les médiathécaires, sachant ce fonds abandonné, ont plusieurs fois parcouru les étagères de la section pour retrouver un titre demandé qui manquait à leur SIGB. Parfois sans succès. Mais lorsqu'ils le trouvaient, ils entraient les informations essentielles dans une nouvelle notice (titre, auteur, éditeur, date) et créaient un « piège »²⁹, qui serait actionné lors du retour ou d'un nouveau prêt de ce document, afin de pouvoir finaliser son indexation.

Certains livres de la philosophe Simone Weil ont ainsi réintégré le fonds de philosophie présent dans Decalog. Il est intéressant de constater par cet exemple qu'il existe un glissement d'intérêt pour les collections. Si ses écrits ne semblaient pas intéresser le public durant les années 1980 et 1990, ils sont aujourd'hui assez recherchés. J'ai ainsi gardé tous les ouvrages de cette autrice lors de mon opération de désherbage.

Au début de mon stage, ce fonds s'étendait sur 25 mètres linéaires et abritait environ 850 livres sans existence informatique ainsi qu'une dizaine d'ouvrages informatisés (souvent de ceux qui avaient été catalogués à la volée) s'étant perdus dans le fonds.

La plupart des livres de ce fonds ont une fiche sur leur dernière page avec des dates de retours de prêt. Les dernières dates inscrites remontent souvent aux années 1990, voire avant. La date d'emprunt la plus récente est le 15 décembre 2004 pour *Constitution d'Athènes* d'Aristote, paru aux éditions des Belles Lettres en 1996. Ces livres sont restés sans lecteurs pendant

²⁹ Le « piège » est une fonctionnalité de 02Decalog utilisable lors de la création ou la modification d'une notice via l'onglet « catalogue ». Il s'agit d'une fenêtre dans laquelle on peut écrire un message qui s'affichera au prêt, au retour et/ou qui pourra bloquer le prêt selon la volonté du catalogueur.

plus de 20 ans. J'ai ainsi pris conscience de l'importance du catalogage sur SIGB pour qu'un livre en bibliothèque puisse exister pour le public.

2.2.3. Les fonds déjà informatisés correspondants

Je vais ici évoquer les trois fonds (en salle de lecture et en réserve) dans lesquels sont réintégrés les ouvrages sélectionnés durant mon travail de révision des fonds pour être conservés au sein des collections de la médiathèque. Les fonds en question comprennent tous les livres appartenant aux indices Dewey 000, 100 et 200 soit les ouvrages de généralité, la philosophie ainsi que la psychologie, et la religion.

Selon l'outil statistique de Decalog, je compte 1780 documents adultes à destination du public (sans les périodiques), après catalogage des ouvrages non informatisés. Malheureusement cet outil ne permet pas de mettre de côté les ouvrages ajoutés à un abonné fonctionnel³⁰ pour être pilonnés. Ainsi, le nombre d'exemplaires disponibles n'est pas tout à fait juste. Ces fonds, avant travail, comptabilisaient environ 1600 documents.

Tableau 6 : Nombre d'exemplaires par classes et divisions de la Dewey au 7 avril 2025

Source : Decalog

Classe Dewey 000		Classe Dewey 100		Classe Dewey 200	
000	25	100	49	200	29
010	14	110	48	210	15
020	56	120	100	220	13
030	35	130	17	230	24
040	0	140	23	240	4
050	1	150	260	250	6
060	3	160	7	260	18
070	58	170	79	270	21
080	0	180	143	280	32
090	4	190	598	290	98
Total de toutes les divisions	196	Total de toutes les divisions	1324	Total de toutes les divisions	260

Les divisions de la classification décimale Dewey possédant le plus de documents (autour de 100 exemplaires et plus) sont :

³⁰ L'explication d'un abonné fonctionnel se trouve dans la partie : 3.2.2 Don et pilon

- **120** pour les ouvrages traitant d'épistémologie, de causalité, de finalité et/ou du genre humain.
- **150** pour les ouvrages traitant de psychologie.
- **180** pour les ouvrages traitant de la philosophie antique, médiévale et/ou orientale.
- **190** pour les ouvrages traitant de la philosophie occidentale contemporaine et/ou d'autres philosophies non orientales
- **290** pour les ouvrages traitant des autres religions (sous-entendu non chrétiennes) avec ici, beaucoup de livres sur la mythologie et les religions des grecs et des romains.

Il est impossible pour le moment de connaître la répartition exacte des documents de ces fonds, à savoir s'ils se situent dans la salle de lecture et en réserve. En effet, avant 2023, aucune information sur le SIGB ne permettait de localiser un exemplaire.

C'est pourquoi lors de l'opération de désherbage massif, un statut « en réserve s'adresser au personnel » a été créé et appliqué aux ouvrages relégués de la salle de lecture aux magasins. Les ouvrages déjà en réserve n'ont pas tous été traités pour le moment. Ce travail est en cours.

Néanmoins, pour me faire une idée, le 7 mars, j'ai compté les livres présents en salle : il y en avait 480. Ce qui correspond à peu près à 30% de l'ensemble des livres de généralité, philosophie et religion.

J'ai pu également y observer des catégories, correspondant à des indices Dewey, mises en avant : 000 généralités, 070 éditions, 100 philosophie, 110 métaphysique, 120 épistémologie, 128 genre humain, 140 humanisme, 150 psychologie, 170 éthique, 180 Antiquité, 194 France, 200 religion, 200 christianisme, 290 mythologie.

2.3. Présentation des enjeux de la mission et du fonds.

Les enjeux du travail à effectuer et de ce fonds non-informatisé sont multiples.

En premier lieu, le défi est de finaliser un travail de révision de la réserve qui a été initié lors du désherbage massif, il y a deux ans. Il ne reste plus que ce fonds non-informatisé pour que la réserve soit entièrement triée et cataloguée. Ma mission de stage consiste donc à réviser une collection tout en apprenant sur le terrain et dans un même temps à aider l'équipe de la médiathèque qui n'a pas le temps d'effectuer ce travail.

En deuxième lieu, il s'agit de choisir les documents qui correspondent à la politique documentaire de la médiathèque et qui sauront intéresser les usagers. Cette question de l'intérêt du public est un point cher à Ernest Coyecque, bibliothécaire français ayant réformé la profession notamment par son approche de l'actualisation des collections et du désherbage.

« Pour Coyecque, l'objectif relève du marketing et s'inspire de l'intérêt du commerçant qui "n'emmagasine, en quantité et en genres, que les marchandises qu'il est assuré de débiter". »³¹

³¹ GAUDET et LIEBER, « 1. Pour introduire le désherbage », *art. cit.*

La problématique est donc triple : analyser les ouvrages et leur contenu ainsi que leur attrait pour le public passé, expliciter la politique d'acquisition et de désélection au vu de la présence d'une réserve à la taille conséquente et enfin connaître les usages des lecteurs d'aujourd'hui. Il est à noter qu'une difficulté s'ajoute ici. En effet, le fonds n'étant pas informatisé, il n'existe pas de données statistiques sur lesquelles travailler.

En troisième et dernier lieu, il s'agit de rendre à nouveau perceptible un ensemble de documents à l'abandon tout en sachant qu'ils n'iront pas en salle de lecture et ne bénéficieront donc pas de sa visibilité, notamment par le facing³². Cela met en exergue l'idée de plus en plus présente en médiathèque d'une notion de marketing, spécialement lorsqu'il est question de « bibliothèque troisième lieu ». Comment cette notion pourrait-elle servir les ouvrages en accès indirect ? Ce point permet également d'évoquer la différence entre le prêt de document en libre accès et celui en accès indirect. L'accès indirect³³ nécessite d'interroger un bibliothécaire ou le catalogue pour obtenir un document conservé en réserve. Ceci implique donc que la notice du document présente sur le catalogue soit à la fois précise et facile d'usage via l'interface proposé à l'utilisateur.

³² Le facing, terme issu du marketing, désigne l'art de présenter des produits sur divers supports afin de maximiser leur visibilité et attractivité.

³³ « Accès libre et indirect aux collections | Service Questions ? Réponses ! », <<https://questions-reponses.enssib.fr/question/acces-libre-et-indirect-aux-collections>>, consulté le 07.04.2025.

3. Évaluation et traitement du fonds non-informatisé

3.1. Mise en place des critères de désherbage

Une des premières choses que j'ai faite en arrivant au sein de la médiathèque a été de consulter le fonds à réviser, d'en observer son contenu et ses cotes. Puis pour prendre en main ma mission, ma responsable m'a demandé d'envisager des critères de désherbage à appliquer ensuite. J'ai donc lu et me suis renseignée sur le désherbage. Nous avons ensuite évoqué la méthode IOUPI avec ma responsable. Après discussion, nous avons établi que les critères de cette méthode ne pouvaient pas être le seul outil de travail pour désherber efficacement ce fonds (dont les informations ne sauraient être qualifiées d'obsoletes ou de périmées, par exemple). En revanche, l'analyse des critères IOUPI ainsi que leur critique ont permis l'élaboration de nouveaux critères plus adaptés.

3.1.1. La méthode IOUPI et sa difficulté d'utilisation pour ce fonds

La méthode française IOUPI³⁴, adaptée de l'américaine CREW, et mise en place par la Bibliothèque Publique d'Information est un acronyme permettant de résumer et de se souvenir des 5 critères d'élimination d'un document.

Pour chaque lettre, je livre ici son sens dans la méthode ainsi qu'une brève explication de son utilisation (possible, difficile ou impossible) pour ma mission.

- **I : incorrect, fausse information**

Dans le cas d'un fonds de philosophie, il est difficile de parler d'information incorrecte ou fausse. La philosophie est l'ensemble des études, des recherches visant à saisir les causes premières, la réalité absolue ainsi que les fondements des valeurs humaines et envisageant les problèmes à leur plus haut degré de généralités.³⁵ Il s'agit donc d'un domaine, comme en littérature, où lorsqu'un auteur écrit, il propose sa lecture et sa compréhension d'un sujet. Et cet écrit reste toujours vrai pour cet auteur ; cette lecture du monde est la sienne et par là-même, ne peut pas, selon moi, être incorrecte. Ce critère de « fausse information » ne semble donc pas applicable en l'occurrence.

- **O : ordinaire, superficiel, médiocre**

Ce critère correspond à l'évaluation de l'importance et de l'intérêt d'un auteur et de ses écrits. Il s'agit de mesurer la qualité d'un document. Ce point est intéressant et ce sera sur celui-ci que je vais baser mon travail de vérification des ouvrages et de leurs auteurs.

- **U : usé, détérioré, laid**

Ce critère se base sur l'aspect physique du document. Traitant des ouvrages d'un fonds laissé à l'abandon entre les années 1980 et 2000, il est évident que les ouvrages sont anciens voire très anciens. Ils sont parfois usés et ont presque toujours une apparence « vieillot ». Les ouvrages à garder dans les collections resteront dans la réserve. L'importance n'est pas tant

³⁴ BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA SARTHE, Désherbage, 03.2007. En ligne: <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/61098-desherbage.pdf>>, consulté le 06.12.2024.

³⁵ REY Alain et REY-DEBOVE Josette, « philosophie », in: *Le petit Robert de la langue française*, Paris, Le Robert, 2019.

donnée à la forme qu'au contenu de l'ouvrage. Ce critère n'est donc pas très utile pour mon travail.

- **P : périmé**

Ce point cherche à déterminer si les informations présentes dans le livre sont périmées. De la même façon que pour le premier I de la méthode, le P ne s'avère pas adapté pour cette mission. Même si la théorie d'un auteur ou d'une autrice peut sembler dépassée, elle est sa théorie dans un temps donné et peut apporter un éclairage sur une époque passée. Néanmoins, ce critère me sera utile pour des ouvrages de généralité et des cours de philosophie devenus désuets.

- **I : inadéquat, ne correspond pas au fonds**

Ce critère est intéressant et directement lié à la politique documentaire, plus spécifiquement aux règles d'acquisition et de conservation des collections. Il est essentiel pour mon travail et m'a permis d'établir des règles de désherbage connexes que j'explique plus précisément dans le point suivant de ce rapport. Il est notamment question de la langue de l'ouvrage et de son contenu. Les ouvrages doivent avoir pour sujet les généralités (indice 000 de la Dewey), la philosophie et la psychologie (100) ainsi que la religion (200). Les ouvrages à garder ne correspondant pas à ces sujets seront à reclasser dans les fonds correspondants ou à éliminer.

3.1.2. Définition des critères en lien avec la politique documentaire

La définition des critères de désherbage est une étape importante du travail. Ils seront les outils permettant d'aller au bout de la mission de révision du fonds. Une étape complexe également car il faut être vigilant, en les élaborant, à bien prendre en compte les divers enjeux du travail³⁶.

C'est l'occasion de prendre conscience que bien qu'ayant une réserve de taille conséquente, la médiathèque Octave Merlier n'a pas un but de conservation (fonds local excepté). La question du stockage ou de la relégation peut apparaître comme une option sécurisante pour les bibliothécaires mais encore faut-il avoir défini les objectifs et intérêts de cette option pour éviter l'écueil d'un réservoir de documents sans utilité et non-géré.³⁷ Ici, la réserve permet donc de conserver dans les collections des documents pouvant être demandés par le public mais ne répondant plus aux critères de maintien en salle de lecture.

La médiathèque est un lieu vivant qui doit pouvoir accueillir des nouveautés et répondre à sa mission de vitrine de l'actualité francophone. Sa politique d'acquisition aiguille ainsi le travail. Dans l'ensemble, les documents acquis doivent répondre aux questions : que se passe-t-il en France en ce moment dans les domaines intellectuel, culturel et artistique ? quels sont les préoccupations des Français ? Ses bibliothécaires n'achètent donc que des ouvrages francophones (langue originale) édités dans l'année, issues d'une veille documentaire et concordants aux lois françaises (pas de contenu pornographique, pas d'incitation à la

³⁶ Ces enjeux sont formulés dans la partie : 2.3. Présentation des enjeux de la mission et du fonds.

³⁷ LIEBER Claudine, « 4. Après désherbage : ce que l'on garde », in: *Désherber en bibliothèque*, Éditions du Cercle de la Librairie, 2013, pp. 75-89. En ligne: <<https://doi.org/10.3917/elec.liebe.2013.01.0075>>, consulté le 12.04.2025.

violence...). Elles s'aident de publications professionnelles telles que « Livres Hebdo », notamment pour connaître les plus grosses ventes en France.

Ce dernier point montre l'importance de prendre en compte les goûts et les intérêts du public pour constituer une collection. Il est aussi à prendre en compte dans mon travail. Le but du désherbage est de garder des ouvrages qui seront potentiellement empruntés. Les critères à élaborer servent donc à déterminer si l'ouvrage pourra intéresser le lecteur et provoquer un prêt. Pour ce faire, il est nécessaire de connaître son lectorat (ses usages, ses centres d'intérêt). Au départ, découvrant la médiathèque, je n'avais pas ces connaissances et je ressentais des difficultés à saisir ce qui peut être recherché par les usagers. J'ai donc discuté avec le personnel de la bibliothèque pour m'en faire une idée. J'ai également cherché des statistiques. Il en existe pour les prêts de 2024 mais pas pour les ouvrages à traiter.

Tableau 7 : Nombre de prêts en 2024
Source : Decalog

	Total des documents	Documentaires adultes			
		Toute la Dewey	Dewey 000	Dewey 100	Dewey 200
Prêts	11 933	1 439	5	123	11
Abonnés actifs	642	294	3	56	8
Exemplaires actifs	6 368	916	4	78	7

Il ressort de ces chiffres que les documentaires adultes sont peu empruntés. Des trois classes Dewey que je traite, seule la philosophie semble intéresser un petit public.

Ainsi, ces réflexions sur la fonction de la réserve et sur les habitudes et attentes des usagers ont nourri ma réflexion pour effectuer une révision à la fois cohérente et drastique.

Les critères retenus pour le travail sont les suivants :

- Les ouvrages de la Pléiade sont à conserver.
- La langue originale du texte doit être le français ou le grec (traduit ou non en français). La traduction d'autres langues n'est pas acceptée dans le fonds.

S'il s'agit d'un texte d'un auteur grec évoquant la France ou d'un auteur francophone qui traite de la Grèce, il sera versé dans le fonds local.

- Les ouvrages à conserver doivent répondre à un potentiel besoin ou attrait du public.
- Le texte doit être présent en un seul exemplaire, pas de doublon.
- Les ouvrages de référence du domaine traité sont à garder.
- Les auteurs des textes doivent être connus du public ou reconnus par leurs pairs (notamment pour leur pertinence).

- Les documents à garder sont la ou les œuvres majeures d'un auteur.
- Seuls les textes des auteurs sont à conserver. Les biographies et les appareils critiques sont à désherber.

Ces critères sont hiérarchisés par ordre de priorité bien qu'il me soit arrivé de les ajuster selon les cas et surtout au fur et à mesure du travail.

3.1.3. Établissement d'un protocole de travail

Après une phase d'observation et un premier tri permettant de délimiter les trois fonds (généralité, philosophie et religion), Christine m'a montré sa façon de procéder sur les ouvrages classés en 000. J'ai ainsi mieux compris ce qui était attendu.

Par ailleurs, je me suis vite aperçue que n'ayant pas de données statistiques pour ces ouvrages ni le temps de travailler à partir du registre papier de l'inventaire, et n'étant pas non plus spécialiste de philosophie, il me fallait inventer un protocole qui me permettrait d'envisager le potentiel attrait d'un document pour le public de la médiathèque. Je me suis basée sur trois recherches d'informations : la notoriété de l'auteur, la notoriété du livre par le monde de l'édition, la notoriété du livre par le grand public.

Cela a induit un fonctionnement et donc un protocole de travail avec différentes étapes pour chaque livre.

- Ouverture et découverte du livre
- Recherche sur le ou les auteurs (sur Wikipédia en général)
- Recherche sur Decalog (pour voir s'il existe un doublon)
- Recherche sur Electre (pour savoir s'il existe une réédition)
- Recherche sur Babelio (pour connaître l'évaluation par le public au sens large)
- Vérification du livre par rapport aux critères (parfois avec l'aide de l'IA)
- Décision en fonction des informations trouvées et des réponses aux critères
- Positionnement du livre sur la pile correspondant à la décision

Une fois la décision prise, je posais le livre sur une des quatre piles de livres : celle pour les livres à pilonner, celle pour les dons, celle pour les documents à garder avec certitude et une quatrième pour ceux qui me paraissaient intéressants mais à propos desquels je gardais une incertitude, ou n'avais pas trouvé suffisamment d'informations. Je finissais toujours le travail avec un livre en me reposant la question « quelqu'un va-t-il chercher ou demander ce livre ? ».

A l'issue de ce processus, la responsable venait vérifier les piles. Lorsqu'un livre que j'avais gardé ne lui semblait pas d'un grand intérêt, je devais argumenter mon choix pour la persuader. Cela a fonctionné mais pas à tous les coups. Il est arrivé très rarement qu'elle décide de garder un livre que j'avais destiné au pilon.

3.2. Désherbage

3.2.1. Travail sur le fonds à partir des critères et du protocole

En pratique, après une assez longue phase d'observation et de réflexion, en particulier pour l'élaboration des critères, j'ai effectué un premier tri en choisissant une petite quantité d'ouvrages. J'avais la sensation d'avancer à tâtons.

Lors du traitement de tous les 000 (généralités, éditions) avec Christine, j'ai pu voir que les critères élaborés essentiellement pour la philosophie, voire la religion, ne correspondaient pas bien aux livres de généralité et plus précisément à ceux liés à l'édition. Il a fallu s'adapter et comprendre rapidement si le document pouvait être intéressant à garder. Dans ce cas, il fallait rajouter une notion d'actualité. Les livres relatant d'une actualité passée ont été retirés des collections. Par exemple, un livre datant des années 1960 évoquant l'histoire du Figaro (donc incomplète, fragmentaire et datée) a été mis au rebut. Le fonds des 000 a été drastiquement éliminé. Un seul ouvrage a été conservé dans le fonds et deux autres ont rejoint le fonds local. L'ouvrage survivant du fonds : *Les Éditions de Minuit : historique et bibliographie* de Jacques Debû-Bridel paru en 1945. Il a été gardé pour la notoriété de cette maison d'édition et son caractère historique ; ses premiers ouvrages se passaient sous le manteau pendant la seconde guerre mondiale.

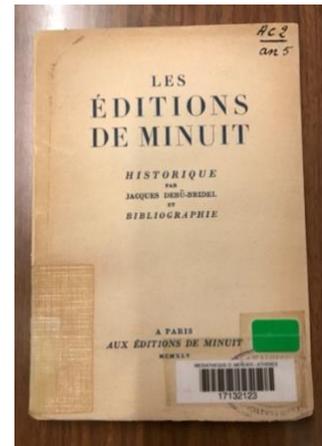


Figure 10 : Livre conservé dans le fonds
Source : E. Schoeffter

Je me suis ensuite penchée sur les documents qui avait pour cote un indice Dewey allant de 100 jusqu'à 180 (exclus). J'ai regardé chaque ouvrage une première fois dans le but de mettre de côté tous ceux qui n'avaient pas le français comme langue originale. Cela m'a permis de saisir un peu mieux comment le fonds était constitué.

J'ai commencé à mettre mon protocole de travail en place. Je l'ai élaboré au fur et à mesure, en comprenant progressivement ce qui pouvait m'aider pour effectuer le travail. Il a fallu un peu de temps pour affiner la méthode. A cette étape, Christine m'a par ailleurs montré un document interne de travail, sans lien direct avec ma mission, permettant de départager les romans graphiques des BD (Annexe 3). Voir ce document m'a permis de saisir comment procéder avec mon travail : créer une grille avec tous les critères nécessaires à la prise de décision (Annexe 4).

J'ai subséquentement analysé tous les ouvrages de la division 190. J'ai dans un premier temps laissé sur les étagères tous les livres ayant pour cote le nombre 194 (relatif à la philosophie de France), j'ai en revanche retiré tous les autres. Je me suis aperçue en les consultant pour les vérifier qu'il y avait parmi ces livres des œuvres de référence, qui concordaient avec tous mes critères sauf celui de la langue. Alors, j'ai parfois fait quelques exceptions, avec l'accord de la responsable, évidemment. Il faut savoir qu'auparavant la bibliothèque n'avait pas la même politique d'acquisition : les livres devaient être en français mais pouvaient être des traductions. Or, il apparaît dommage de retirer des collections des documentaires pouvant être demandés puisque très connus. Évidemment cette question est délicate car ces ouvrages ne sont pas à destination du public cible de l'IFG, les Grecs. En effet, ils pourraient lire ces mêmes ouvrages dans leur langue et non en français. Ces documents peuvent, en revanche, intéresser le public francophone de la bibliothèque, même si celui-ci est minoritaire. J'ai conservé dans les collections de la médiathèques 9 ouvrages en langue originales étrangères (latin compris) : des livres d'Augustin (Saint), Avicenne, Chestov, Kierkegaard, Lorenz, Machiavel, Schopenhauer et Spinoza.

L'étape suivante, après la révision des textes en langues originales étrangères, a été de me référer à la cote des documents sur les étagères et de sélectionner tous ceux qui possédaient une lettre minuscule. Cette lettre minuscule est l'élément facilement repérable qui signifie que le livre constitue l'appareil critique d'une œuvre d'un autre auteur. Voici un exemple de ce type

de cote : 150.195 FRE r pour *De l'interprétation : essai sur Freud* de Paul Ricœur paru au Seuil en 1965. Or, ces ouvrages sont à éliminer de façon générale. Encore une fois, la règle française de l'exception s'est appliquée à certains livres, lorsque l'auteur de l'appareil critique était lui-même une référence, un écrivain ou philosophe de renom. 13 ouvrages constituant un appareil critique sont restés dans le fonds, l'ouvrage de Ricœur en fait partie. J'ai passé en revue toutes les tranches des ouvrages des classes Dewey 100 et 200 pour cette étape et je commençais à vraiment bien connaître les ouvrages constituant ces fonds.

J'ai ensuite traité tous les ouvrages génériques sur l'histoire de la philosophie et ses théories. Il est apparu que le critère « périmé » de IOUPI, s'est finalement avéré utile pour ce point. En effet, j'ai retiré un bon nombre d'anciens cours de philosophie dont le contenu pouvait être intéressant mais pas actualisé de sorte à intéresser le public actuel. Le seul ouvrage que j'ai conservé pour cette catégorie est un ouvrage de référence : *Histoire de la philosophie* d'Émile Bréhier en 3 volumes.

Le dernier tri majeur a été de rassembler les ouvrages non par cote mais par nom d'auteur afin d'être plus rapide et plus efficace dans mon travail de recherche sur la notoriété des textes et des auteurs, ou sur la présence de doublon. Il est essentiel de vérifier que chaque texte soit un hapax³⁸ - un écrit dont on ne peut relever qu'un exemple - au sein de l'ensemble des collections.

J'ai fini le travail de désherbage par les livres portant sur la religion. Un document évoquant les relations entre la France et l'Église byzantine a été versé dans le fonds local.

J'ai traité ainsi environ 850 documents du fonds non-informatisé de la réserve. Lorsque je retrouvais des ouvrages déjà catalogués (une dizaine environ) parmi ce fonds, je les reclassais au fur et à mesure dans leur fonds correspondant en réserve, leur appliquais le statut « en réserve » et parfois finalisais leur catalogage sur le SIGB. Cela me permettait de mieux connaître ces fonds inaccessibles au public dans lesquels j'ai ensuite reclassé mes ouvrages catalogués.

3.2.2. Don et pilon

Bien qu'absolument nécessaire, le désherbage comme le souligne Michel Melot dans la préface de *Désherber en bibliothèque*, n'est pas la simple destruction d'ouvrages.

« Inutile aussi d'expliquer que désherber n'est pas détruire mais redistribuer autant que possible les ouvrages éliminés vers d'autres sites voués à la conservation à long terme ou à l'histoire des disciplines concernées.

L'expérience acquise révèle alors d'autres difficultés : si les bibliothécaires ont appris à sélectionner de façon raisonnée les collections, leur trouver une nouvelle affectation reste problématique faute de centres de conservation partagée. »³⁹

³⁸ « hapax - Définitions, synonymes, prononciation, exemples », *Dico en ligne Le Robert*, <<https://dictionnaire.lerobert.com/definition/hapax>>, consulté le 12.04.2025.

³⁹ MELOT Michel, « Préface », in: *Désherber en bibliothèque*, Éditions du Cercle de la Librairie, 2013, pp. 11-12. En ligne: <<https://doi.org/10.3917/elec.liebe.2013.01.0011>>, consulté le 28.03.2025.

La loi Robert encadre la pratique du don d'ouvrages désherbés à des associations d'intérêt général. Si elle autorise ces associations à revendre ces dons, elle n'évoque pas le cas de la vente par la bibliothèque de ses collections désherbées.⁴⁰

Compte tenu la localisation de la médiathèque et son caractère d'exception (en tant que seule bibliothèque francophone en Grèce), ainsi que ses différents cadres législatifs, la question de la nouvelle affectation des ouvrages désherbés s'est trouvée considérablement restreinte. En effet d'une part, il n'est pas financièrement envisageable d'envoyer des documents en France, ou à l'étranger en général. D'autre part, trouver des institutions acceptant de recevoir des dons de vieux ouvrages en français, exception faite de l'EFA, n'est pas évident. J'ai tout de même essayé de contacter une association basée dans le quartier d'Exarchia à Athènes, sans succès. Par ailleurs, j'ai envisagé la possibilité d'organiser une braderie mais, en plus de l'incertitude laissée par la loi Robert à ce sujet, il est impossible de vendre des produits (ici des livres), même à bas prix du fait du statut légal de l'IFG. Celui-ci ne peut vendre que des services.

La seule possibilité d'affectation des ouvrages désherbés était donc la bibliothèque de l'EFA, que son conservateur, Alexandre Asanovic, m'a gracieusement permis de visiter. Pour me faire une idée des ouvrages pouvant intéresser cette bibliothèque à destination des archéologues et chercheurs (en lien avec la Grèce et l'hellénisme), je me suis penchée sur son catalogue⁴¹ en ligne. Après vérification, j'ai proposé 34 ouvrages en don à la bibliothèque de l'EFA (Annexe 5). Sur chacun d'eux, j'ai apposé le tampon « réformé » pour signifier qu'ils ne font plus partie des collections de la médiathèque Octave Merlier.

Par ailleurs, j'ai confié 5 ouvrages au stagiaire s'occupant du fonds local afin qu'il les catalogue et les intègre à ce fonds.

Le reste des ouvrages non retenus a été pilonné : environ 710 ouvrages sur les 850 révisés. J'ai été grandement aidée par Diamantis pour finir le travail de mise au rebut. En effet, pour que le papier des livres soit recyclé, il fallait retirer les couvertures et surtout tout le plastique présent sur le livre. Un prestataire se charge ensuite de recycler tout ce papier.

En vérifiant l'existence de doublon lors de la phase de désherbage, j'ai également retiré du catalogue 43 documents présents en réserve. Pour ce faire, par le biais de l'onglet circulation de Decalog, je les ai « prêtés » à un abonné fonctionnel créé au préalable. Cet abonné fonctionnel, nommé « pilon emilie », créé en passant par l'onglet paramètre du SIGB, permet de rendre invisibles les documents attribués à cet abonné sur le portail public.

C'est en tout 755 documents qui ont été pilonnés lors de ma mission.

3.2.3. Reclassification : catalogage et équipement des ouvrages retenus

Chaque médiathèque possède ses conventions de catalogage. En effet, bien qu'utilisant des systèmes de classification et des normes (créées à partir des ISBD), les bibliothécaires procèdent à un catalogage subjectif. Cela est induit par le fait que les documents puissent avoir plusieurs indexations d'une part, et d'autre part parce que le catalogage est établi en fonction des usages du lieu.

⁴⁰ « Loi Robert et vente de livres désherbés | Service Questions ? Réponses ! », <<https://questions-reponses.enssib.fr/question/loi-robert-et-vente-de-livres-desherbes>>, consulté le 12.04.2025.

⁴¹ « Découverte d'Ex Libris », <<https://efa.primo.exlibrisgroup.com>>, consulté le 12.04.2025.

Une des spécificités du catalogage des bandes-dessinées et romans graphiques au sein de la médiathèque Octave Merlier est de toujours choisir le dessinateur comme premier responsable principal, le scénariste vient en deuxième. Pour donner un autre exemple, la classification ne sera pas la même dans une bibliothèque universitaire spécialisée en médecine (avec de nombreux ouvrages spécifiques induisant une indexation plus précise) et une bibliothèque généraliste.

Dans la médiathèque de l'IFG, lors du catalogage ce sont les indexations Dewey et Blanc-Montmayer qui sont utilisées.

Les documentaires sont cotés grâce à l'indexation Dewey⁴². Il est d'usage, ici, de ne pas dépasser 3 chiffres après le point lorsque nous indexons avec la Dewey. De plus, si l'indice possède un ou plusieurs chiffres après le point, c'est que cette subdivision existe déjà dans le catalogue. De façon générale, la Dewey est simplifiée au sein de la médiathèque.

L'indexation Blanc-Montmayer⁴³ permet de classer les documents par mots appelés vedettes matières. Ce langage documentaire est constitué d'une liste de vedettes matières de référence. Ce système ressemble à l'indexation Rameau utilisée par la BNF mais n'utilise pas les mêmes mots et ne s'organise pas tout à fait de la même manière. Les mots matières sont organisés hiérarchiquement (tête de vedette : sous-vedette de point de vue : sous-vedette de localisation géographique : sous-vedette de chronologie : sous-vedette de forme). S'il a été choisi au sein de l'IFG, c'est parce que l'une de ses créatrices a auparavant travaillé au sein de la bibliothèque.

J'ai donc utilisé ces deux systèmes pour indexer les documents à intégrer dans le SIGB et me suis aidée de leur manuel respectifs. J'ai également observé plusieurs notices sur Decalog, avant de faire mon premier catalogage avec Christine. J'ai ensuite créé une fiche mémo pour bien remplir une notice (Annexe 6). Elle m'a été utile pour vérifier les notices importées depuis Electre et la BNF mais aussi pour les créer entièrement.

Au sein de la médiathèque, la classification ne doit pas être une tâche qui prend beaucoup de temps. Le catalogage sert au lecteur ; il doit avant tout pouvoir lui simplifier sa recherche d'un ouvrage. Les entrées des notices qui peuvent suffire parce qu'elles sont recherchées dans l'OPAC sont : le titre, l'auteur, le sujet et le résumé.

J'ai ainsi catalogué 43 livres d'après une notice importée par Electre, 45 livres grâce à la BNF, 5 livres par mes soins et la lecture de la page de garde. Par ailleurs, 10 ouvrages sont venus remplacer des livres plus abîmés ou dont l'édition était moins attrayante. Leur notice a simplement été modifiée. 103 documents ont donc intégré le SIGB, et de là, l'OPAC.

Lors du catalogage, outre les données bibliographiques et l'indexation, j'attribuais un statut particulier pour signifier que les documents étaient stockés en réserve. Ce travail consiste à choisir le statut « en réserve [...] » dans un menu déroulant au moment de rentrer les informations de l'exemplaire sur une notice de Decalog.

⁴² BETHERY Annie, *Guide de la classification décimale de Dewey : tables abrégées de la XXIIe édition intégrale en langue anglaise*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2005 (Collection bibliothèques).

⁴³ BLANC-MONTMAYER Martine et DANSET Françoise, *Choix de vedettes matières et mots-clés à l'intention des bibliothèques*, Nouvelle éd. entièrement revue et largement augmentée, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 2012 (Bibliothèques).

Il est arrivé que Diamantis effectue de menues réparations sur certains documents.

Lorsqu'il le fallait, j'ai effectué un léger équipement des ouvrages.

Pour un livre nouvellement acquis au sein de la médiathèque, les étapes d'équipement sont les suivantes :

- Estampiller l'ouvrage avec le tampon de la structure au niveau de la page de garde puis des pages 49, 149...
- Apposer un code barre sur la couverture, il s'agit de son code exemplaire.
- Recouvrir la couverture d'un film plastique.
- Coter le document en écrivant la cote sur la page de garde (au crayon gris pour l'effacer en cas d'une future recotation) et en apposant une étiquette autocollante sur la tranche du livre.

Dans ma structure, il n'y a ni QR code, ni antivols sur les documents. De plus, on ne couvre plus entièrement certains livres pour réduire l'utilisation du plastique et faciliter le recyclage des livres. Seuls le code barre, la cote et les coins de la première de couverture sont plastifiés. Sont encore complètement couverts tous les ouvrages jeunesse, les romans pour les adultes ainsi que les documentaires à la couverture blanche ou au teints clairs salissants.

L'équipement, l'une des missions d'un bibliothécaire, sert à identifier, ranger et trouver facilement un ouvrage ainsi que le protéger.

Mon travail d'équipement pour les documents nouvellement informatisés consistait essentiellement à apposer le code barre ainsi qu'une petite étiquette verte dans le coin de la couverture en bas à droite. Cette étiquette sert à identifier tous les livres ayant le statut « en réserve » lors du catalogage, cela est surtout utile pour les reclasser aisément dans les magasins après un prêt. Comme ces livres catalogués n'avaient pas besoin de couverture plastique et étaient déjà tous estampillés, il ne restait pour certains que l'étape de la cotation. C'est à l'aide d'une machine délivrant des étiquettes autocollantes que j'ai coté les ouvrages ayant une cote erronée ou n'ayant plus de cote.

3.2.4. Reclassement des ouvrages et intégration dans le fonds

Au fur et à mesure que je cataloguais les ouvrages, j'en faisais 2 piles. D'un côté les ouvrages à recoter et d'un autre ceux à ranger. Une fois que la pile devenait conséquente, je montais les ouvrages à la réserve et les déposais sur le chariot attribué à cette tâche.

Sur ce chariot, j'ai séparé les ouvrages selon leur cote. Bien à part, j'ai mis tous les ouvrages à reclasser dans un autre domaine que la philosophie : un ouvrage en sciences (600), deux en arts (700) et trois en littérature (800). J'ai commencé par ranger ces ouvrages. Ils ont intégré les étagères sans difficulté.

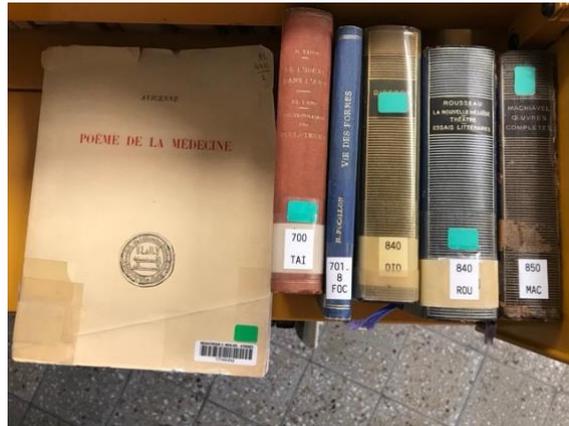


Figure 11 : Livres à reclasser dans les fonds de sciences, arts et littérature
Source : E. Schoeffter

J'ai pu également ranger facilement l'ouvrage sur l'histoire des éditions de minuit.

En revanche pour tous les autres livres, j'ai dû refouler le contenu d'étagères entières afin de créer de la place pour les ouvrages à réintégrer dans le fonds de philosophie. J'ai commencé par nettoyer les étagères que j'avais vidé lors de mon travail de révision du fonds. J'ai ensuite déplacé tout le fonds de religion présent en réserve et y ai intégré les 8 documents ayant pour classe le 200.

J'ai ensuite décalé les ouvrages par ordre décroissant. J'ai prêté attention à séparer les divisions (de la Dewey) lorsque cela était possible afin de pouvoir trouver plus facilement un titre. J'ai donc mis sur une étagère à part les ouvrages compris entre 195 et 199.999. J'ai rangé les ouvrages qui entrait dans cette catégorie.

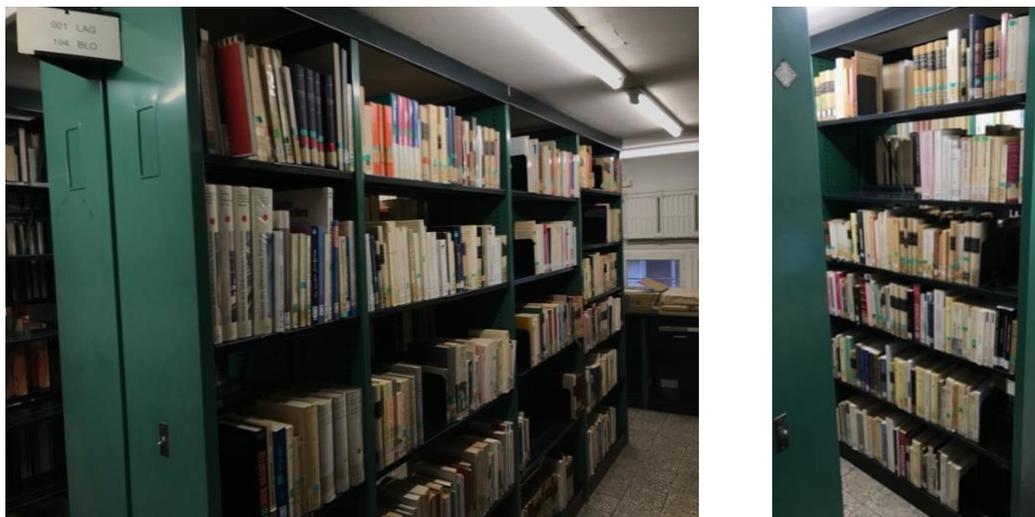


Figure 12 : Vues des étagères après reclassement
Source : E. Schoeffter

Et j'ai continué ce travail de cette façon en ayant en tête deux buts : réintégrer les ouvrages catalogués dans le fonds mais aussi garder des espaces vides dans les étagères. En effet, il sera ainsi plus pratique de ranger les futurs ouvrages relégués de la salle à la réserve.

3.3. Évaluation du travail et poursuite

L'objectif du travail était à la fois de désencombrer la réserve d'un fonds abandonné et d'informatiser les documents intéressants pour le fonds. Cette part d'ouvrages à intégrer au catalogue ne devait pas excéder 20% de l'ensemble du fonds non-informatisé.

J'ai gardé un total de 108 documents sur les 850 initialement présents sur les étagères, soit 12,7%. De plus, plusieurs rayonnages de la réserve ont été libérés. J'ai donc mené à terme la mission que l'on m'a confiée.

Ce travail a permis de rendre visibles via l'OPAC des livres qui ne l'étaient pas et j'ai eu la satisfaction de voir l'ouvrage que j'avais catalogué, *Capitalisme et schizophrénie (2) : Mille plateaux* de Deleuze et Guattari, être emprunté avant la fin de mon stage.

Grâce au catalogage, il est désormais possible de savoir si les documents que j'ai conservé dans les collections sont empruntés, livre par livre. Par ailleurs, même si l'ensemble des ouvrages des magasins n'ont pas encore le statut « en réserve », cela ne saurait tarder. Une fois que cela aura été fait, il sera possible d'obtenir des statistiques et donc de mesurer le taux d'emprunt des seuls livres situés dans la réserve. Ce sera l'occasion de savoir si mon travail au sein de cet espace de stockage aura été utile, si les livres que j'ai conservés participeront au taux d'emprunt du prêt en accès indirect.

Au cours de mon travail, j'ai assez rapidement pensé à la question de la valorisation des ouvrages nouvellement catalogués dans Decalog.

Je me suis d'abord dit qu'en tant qu'usagère je n'aurais pas envisagé qu'il puisse exister un si grand nombre d'ouvrages au sein des magasins de la médiathèque. Après discussion avec Camille, j'ai appris que lors des visites de groupes ou lors de la présentation de la médiathèque aux nouveaux usagers, il est toujours précisé qu'il existe une réserve et qu'il suffit de consulter le catalogue en ligne pour accéder à ses documents. Elle m'a également parlé d'une affiche que je n'avais pas remarquée, située à proximité des bacs de BD. Cette affiche explique qu'il est possible de demander aux bibliothécaires les numéros absents des bacs, afin de vérifier s'ils sont présents en réserve. Par ailleurs, Christine m'a parlé du « biblio remix » qu'elle avait organisé lors du réaménagement ; certains usagers y ont fait part d'un fantasme, celui de connaître les « trésors cachés » de la réserve. Or, comme le dit si bien Christine, la réserve ne cache rien puisque désormais tous les documents se trouvent répertoriés sur le SIGB.

Toutes ces discussions et informations m'ont donné des idées de valorisation :

- Créer une nouvelle affiche plus voyante pour évoquer les livres en réserve
- Créer ponctuellement des tables thématiques en tâchant de les rendre attrayantes
 - Virtuelles sur l'OPAC
 - Matérielles mélangeant nouveautés et ouvrages de référence (en réserve)
 - Mixtes lors d'événements tels que le Festival de la Philosophie⁴⁴
 - Matérielles en mettant en avant le côté « trésor caché »

Bien qu'ayant l'envie de mettre en place certaines de ces idées, je n'en ai malheureusement pas eu le temps.

⁴⁴ « Le Festival de Philosophie Archives », IFG, <<https://www.ifg.gr/fr/event-groups/festivalphilosophie-fr/>>, consulté le 13.04.2025.

Conclusion

Le pari d'évaluer, réformer et reclassifier un fonds non informatisé a été relevé, et il a mobilisé à juste titre les trois mois complets de mon stage. Cette mission s'est révélée d'une grande richesse, tant sur le plan technique que réflexif. Le fonds de philosophie que j'ai traité était resté longtemps à l'abandon dans les réserves de la médiathèque, sans aucun suivi documentaire. Ma mission a consisté à reprendre l'ensemble de ce fonds, à en évaluer la pertinence, à désherber les ouvrages obsolètes ou redondants, et à sélectionner ceux présentant un réel intérêt pour le public. J'ai ensuite procédé à leur reclassification et à leur informatisation, pour les rendre accessibles via le catalogue en ligne, seul point d'entrée vers cette collection conservée en magasin.

En travaillant en autonomie sur ce corpus, j'ai développé des compétences concrètes en bibliothéconomie tout en consolidant ma compréhension des enjeux liés à la politique documentaire. Cette expérience m'a permis de prendre pleinement conscience du rôle essentiel que joue le catalogage dans la visibilité et la valorisation des collections, notamment celles conservées en accès indirect. J'ai également mesuré l'importance d'adapter les outils documentaires aux besoins des publics, en particulier dans une médiathèque qui s'inscrit dans la dynamique des bibliothèques « troisième lieu », où la culture se pense dans une logique d'ouverture, de participation et de lien social.

Au-delà de cette mission principale, j'ai également pris part à diverses activités de la vie de la médiathèque, qui ont enrichi mon expérience et renforcé mon intégration au sein de l'équipe. J'ai ainsi participé à l'accueil du public, notamment le samedi et lors de la venue de groupes scolaires, contribué à la mise en place d'un focus autour de l'illustration jeunesse intitulé « Créer pour les enfants », pris part à un moment convivial d'échange linguistique lors du « Café blabla », et proposé une table thématique à l'occasion de la journée du 8 mars. Ces tâches annexes m'ont permis de mieux comprendre la diversité des missions d'une médiathèque contemporaine et le rôle qu'elle joue au quotidien dans la médiation culturelle.

Intégrée à une équipe professionnelle accueillante et dynamique, j'ai bénéficié d'un environnement stimulant, propice aux échanges et à l'apprentissage. Cette expérience a confirmé mon intérêt pour le domaine des bibliothèques et de la gestion documentaire, et a renforcé ma motivation à poursuivre dans cette voie. Elle a également éveillé en moi une envie nouvelle : celle de construire une carrière à l'international, au service du partage des savoirs et des cultures.

En somme, ce stage m'a offert bien plus qu'une simple immersion professionnelle : il m'a permis de m'affirmer dans mon projet, d'enrichir mes compétences, et d'ouvrir de nouvelles perspectives.

Références bibliographiques

- BETHERY Annie, *Guide de la classification décimale de Dewey : tables abrégées de la XXII^e édition intégrale en langue anglaise*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2005 (Collection bibliothèques).
- BEUDON Nicolas, *Le merchandising en bibliothèque, volume 1, Le design des bibliothèques publiques*, Klog Éditions, Bois-Guillaume, 2022.
- BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA SARTHE, Désherbage, 03.2007. En ligne: <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/61098-desherbage.pdf>>, consulté le 06.12.2024.
- BLANC-MONTMAYEUR Martine et DANSET Françoise, *Choix de vedettes matières et mots-clés à l'intention des bibliothèques*, Nouvelle éd. entièrement revue et largement augmentée, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 2012 (Bibliothèques).
- CALENGE Bertrand, *Conduire une politique documentaire*, Electre-Editions du Cercle de la librairie, 1999.
- CASTEL Florence, « Ses missions », *Fondation des Alliances Françaises*, 07.10.2023, <<https://www.fondation-alliancefr.org/?p=440>>, consulté le 11.03.2025.
- CASTEL Florence, « [ÉVÉNEMENT] Renouveau de la convention tripartite entre le MEAE, l'IF et la Fondation des AF », *Fondation des Alliances Françaises*, 19.07.2023, <<https://www.fondation-alliancefr.org/?p=63603>>, consulté le 11.03.2025.
- GAUDET Françoise et LIEBER Claudine, « 1. Pour introduire le désherbage », in: *Désherber en bibliothèque*, Éditions du Cercle de la Librairie, 2013, pp. 13-22. En ligne: <<https://doi.org/10.3917/elec.liebe.2013.01.0013>>, consulté le 05.04.2025.
- GUILLEMANT Camille, « Réformation du secteur Jeunesse de la médiathèque Octave Merlier », 2022. En ligne: <<http://aurora.unilim.fr/ori-oai-search/notice/view/unilim-ori-120394>>, consulté le 27.03.2025.
- LELONG Nathalie et DURAND Alain, « La bibliothèque de l'apprenant : un outil d'accompagnement à l'apprentissage d'une langue étrangère. », 2005. En ligne: <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/medias/fichier/article-la-bibliotheque-de-l-apprennat-grilles-de-criteres_1696540842584-pdf?ID_FICHE=74833&INLINE=FALSE>, consulté le 08.04.2025.
- LIEBER Claudine, « 4. Après désherbage : ce que l'on garde », in: *Désherber en bibliothèque*, Éditions du Cercle de la Librairie, 2013, pp. 75-89. En ligne: <<https://doi.org/10.3917/elec.liebe.2013.01.0075>>, consulté le 12.04.2025.
- LUCAS Sophie G., *Désherbage : que vient-on faire dans une bibliothèque ?*, Lille, Éditions la Contre allée (coll. « Un singulier pluriel »), 2019.
- MANITAKIS Nicolas, « Le développement institutionnel des relations culturelles franco-grecques durant l'entre-deux-guerres », in: ARNOUX-FARNOUX Lucile, KOSMADAKI Polina et JOLLIVET Servanne (éds.), *Le double voyage : Paris-Athènes (1919-1939)*, Athènes, École française d'Athènes, 2018 (Mondes méditerranéens et balkaniques (MMB)), pp. 17-31. En ligne: <<https://doi.org/10.4000/books.efa.3763>>, consulté le 05.04.2025.

- MANITAKIS Nicolas et ARNOUX Lucile, « Genèse (1907-1946) », in: *De l'« École Giffard » à l'Institut français de Grèce (1907-2022)*, Athènes, École française d'Athènes, 2023 (Mondes méditerranéens et balkaniques (MMB)), pp. 5-41. En ligne: <<https://doi.org/10.4000/books.efa.15770>>, consulté le 24.03.2025.
- MANITAKIS Nicolas et ARNOUX Lucile, « Mutation (1982-2022) », in: *De l'« École Giffard » à l'Institut français de Grèce (1907-2022)*, Athènes, École française d'Athènes, 2023 (Mondes méditerranéens et balkaniques (MMB)), pp. 123-195. En ligne: <<https://doi.org/10.4000/books.efa.15776>>, consulté le 24.03.2025.
- MELOT Michel, « Préface », in: *Désherber en bibliothèque*, Éditions du Cercle de la Librairie, 2013, pp. 11-12. En ligne: <<https://doi.org/10.3917/elec.liebe.2013.01.0011>>, consulté le 28.03.2025.
- MILLIEX Georges, « L'Institut français d'Athènes, fils spirituel de l'École française », *Bulletin de Correspondance Hellénique* 120 (1), 1996, pp. 69-82. En ligne: <<https://doi.org/10.3406/bch.1996.4588>>.
- MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES, « Le réseau de coopération et d'action culturelle et ses métiers », *France Diplomatie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères*, <<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/les-metiers-de-la-diplomatie/un-reseau-diplomatique-essentiel-a-la-politique-etrangere-de-la-france/le-reseau-de-cooperation-et-d-action-culturelle-et-ses-metiers/>>, consulté le 11.03.2025.
- REY Alain et REY-DEBOVE Josette, « philosophie », in: *Le petit Robert de la langue française*, Paris, Le Robert, 2019.
- SERVET Mathilde, « Les bibliothèques troisième lieu : une nouvelle génération d'établissements culturels », Text, 01.04.2010, <<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>>, consulté le 27.03.2025.
- STOUFF Jean, « Petit glossaire à l'usage des bibliothèques », Billet, *Biblioweb*, 13.05.2019, <<https://doi.org/10.58079/lzj6>>, consulté le 07.04.2025.
- « Decalog Bibliothèques SIGB », *Decalog Bibliothèques*, 02.04.2025, <<https://www.decalog.net/decalog-sigb/>>, consulté le 02.04.2025.
- « Institut français », in: *Wikipédia*, 23.02.2025. En ligne: <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Institut_fran%C3%A7ais&oldid=223287068>, consulté le 24.02.2025.
- « QUI SOMMES-NOUS », *Ift*, 25.06.2015, <<https://www.ift.gr/fr/qui-sommes-nous/>>, consulté le 23.03.2025.
- Décret n° 2010-1695 du 30 décembre 2010 relatif à l'Institut français, 30.12.2010.
- « Qui sommes-nous ? | Institut français », <<https://www.institutfrancais.com/fr/qui-sommes-nous/>>, consulté le 16.02.2025.
- « Commission de la culture, de l'éducation et de la communication : compte rendu de la semaine du 12 mars 2018 », *Sénat*, <<https://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20180312/cult.html>>, consulté le 11.03.2025.

- « Dans le monde | Institut français », <<https://www.institutfrancais.com/fr/carte>>, consulté le 12.04.2025.
- « L'École française d'Athènes – EFA », <<https://www.efa.gr/qui-sommes-nous/>>, consulté le 21.03.2025.
- « Service de coopération et d'action culturelle (S.C.A.C.) », *Ambassade de France en Grèce - Πρεσβεία της Γαλλίας στην Ελλάδα*, <<https://gr.ambafrance.org/Service-de-cooperation-et-d-action-culturelle-S-C-A-C>>, consulté le 23.03.2025.
- « CULTURE – La médiathèque Octave-Merlier fait peau neuve », <<https://lepetitjournal.com/athenes/communaute/culture-la-mediatheque-octave-merlier-fait-peau-neuve-6749>>, consulté le 26.03.2025.
- « Accueil | Culturethèque de Institut Français », <<https://www.culturetheque.com/fr/>>, consulté le 27.03.2025.
- « Les collections patrimoniales de l'IFG », *IFG*, <<https://www.ifg.gr/vivliothiki/istorikes-sylloges-tou-ifg/>>, consulté le 27.03.2025.
- « We Need Books | Multilingual Library & Cultural Center », <<https://weneedbooks.org/>>, consulté le 28.03.2025.
- « Les collections patrimoniales de l'IFG », *IFG*, <<https://www.ifg.gr/vivliothiki/istorikes-sylloges-tou-ifg/>>, consulté le 03.04.2025.
- « Accès libre et indirect aux collections | Service Questions ? Réponses ! », <<https://questions-reponses.enssib.fr/question/acces-libre-et-indirect-aux-collections>>, consulté le 07.04.2025.
- « hapax - Définitions, synonymes, prononciation, exemples », *Dico en ligne Le Robert*, <<https://dictionnaire.lerobert.com/definition/hapax>>, consulté le 12.04.2025.
- « Loi Robert et vente de livres désherbés | Service Questions ? Réponses ! », <<https://questions-reponses.enssib.fr/question/loi-robert-et-vente-de-livres-desherbés>>, consulté le 12.04.2025.
- « Découverte d'Ex Libris », <<https://efa.primo.exlibrisgroup.com>>, consulté le 12.04.2025.
- « Le Festival de Philosophie Archives », *IFG*, <<https://www.ifg.gr/fr/event-groups/festivalphilosophie-fr/>>, consulté le 13.04.2025.

Annexes

Annexe 1. Accord culturel franco-grec de 1938.....	52
Annexe 2. Plaquettes de la médiathèque	57
Annexe 2.1. Plaquette en français.....	57
Annexe 2.2. Plaquette en grec	58
Annexe 3. Différenciation BD / roman graphique	59
Annexe 4. Grille de critères d'intérêt et de notoriété des ouvrages à réviser	60
Annexe 5. Liste des dons à la bibliothèque de l'EFA.....	62
Annexe 6. Fiche de catalogage.....	63

Annexe 1. Accord culturel franco-grec de 1938

385



ΕΦΗΜΕΡΙΣ ΤΗΣ ΚΥΒΕΡΝΗΣΕΩΣ

ΤΟΥ ΒΑΣΙΛΕΙΟΥ ΤΗΣ ΕΛΛΑΔΟΣ

Ἐν Ἀθήναις τῇ 14 Φεβρουαρίου 1939 **ΤΕΥΧΟΣ ΠΡΩΤΟΝ** **Ἀριθμὸς φύλλου 257**

Π Ε Ρ Ι Ε Χ Ο Μ Ε Ν Α

Ἀναγκαστικοὶ Νόμοι

A. N. 1608. Περὶ κυρώσεως τῆς ἐν Ἀθήναις ὑπογραφείσης τῇ 19ῃ Δεκεμβρίου 1938 Συμφωνίας σχετικῆς πρὸς τὰς πνευματικὰς καὶ καλλιτεχνικὰς σχέσεις μεταξὺ Ἑλλάδος καὶ Γαλλίας. 1

Διατάγματα

Περὶ ἀποσπάσεως τῆς Κοινότητος Ραφταναίων ἐκ τῆς περιφέρειας τοῦ Εἰρηνοδικείου Τζουμέρκων τοῦ Πρωτοδικείου Ἀργυρίου καὶ ἀπαγωγῆς εἰς τὴν περιφέρειαν τοῦ Εἰρηνοδικείου Καλαφρυτῶν τοῦ Πρωτοδικείου Ἰωαννίνων. 2

Περὶ ἐπεκτάσεως τῆς ἐφαρμογῆς τῶν ἀρθρῶν 1-7 τοῦ νόμου 2481 τοῦ ἔτους 1920 καὶ εἰς τὸ Ὑποθηκοφυλακεῖον Ἀργυρίου. 3

Περὶ διαλύσεως τῶν Κοινοτικῶν Συμβουλίων Ἀσβεστοχωρίου, Κορύθιας, Μηλίας-Μετσόβου, Τσίργιανης, Δρημάδων, Κράβης, Παλαιῶν Ἀλωνίων, Ἀναργύρων, Πολυλόγου, Περάτης καὶ Μοροθενδρίου τοῦ Νομοῦ Ἰωαννίνων καὶ διορισμοῦ διοικουσῶν Ἐπιτροπῶν. 4

Περὶ διαλύσεως τοῦ Κοινοτικῆς Συμβουλίου Τζόγιας τοῦ Νομοῦ Ἠλείας καὶ διορισμοῦ διοικούσης Ἐπιτροπῆς. 5

Περὶ ἐπεκτάσεως τῆς ἐσχίστης τῶν διατάξεων τοῦ νόμου 5245 εἰς τὴν πόλιν τοῦ Τυρνάβου. 6

Περὶ ἐπεκτάσεως τῆς ἐσχίστης τῶν διατάξεων τοῦ νόμου 5245 καὶ εἰς τὴν πόλιν τῆς Νιγρίτης. 7

Περὶ ἀντικαταστάσεως τοῦ ἐδαφ. 1 τοῦ ἀρθροῦ 2 τοῦ Β. Δ. «περὶ τρόπου παραγωγῆς ἐνισχύσεως Ἑλλήνων σπουδαστῶν ἐν τῷ ἐξωτερικῷ» 8

Περὶ τροποποιήσεως τοῦ σχεδίου Νεωπόλεως Θεολίνης. 12

Περὶ τροποποιήσεως τοῦ σχεδίου Σπάτων Κρωπίας. 13

Περὶ τρόπου λειτουργίας τοῦ κατὰ τὸ ἀρθρον 24 τοῦ νόμου 2979 τεχνικοῦ Συμβουλίου 9

Περὶ τροποποιήσεως τοῦ ἀρθροῦ 1 τοῦ ἀπὸ 28) 5-6-36 Β. Δ. «περὶ τροποποιήσεως καὶ συμπληρώσεως τοῦ ἀπὸ 5) 9 Αὐγούστου 1932 Π. Δ. «περὶ ἰδρύσεως Κεντρικῆς Ἀποθήκης Κίνης τοῦ Κρατικοῦ Μονοπωλίου καὶ τοῦ προσωπικοῦ αὐτῆς. . . 10

Περὶ τροποποιήσεως παραγράφων τοῦ πίνακος I τοῦ ἀπὸ 14-7-1937 Β. Διατάγματος «περὶ ἐξετάσεως τῆς σωματικῆς ἰκανότητος τῶν μαθητῶν τῶν Στρατιωτικῶν Σχολῶν κλπ.» . . . 11

ΑΝΑΓΚΑΣΤΙΚΟΙ ΝΟΜΟΙ

(1)

Ἀναγκ. Νόμος ὑπ' ἀριθ. 1608. 1939

Περὶ κυρώσεως τῆς ἐν Ἀθήναις ὑπογραφείσης τῇ 19ῃ Δεκεμβρίου 1938 Συμφωνίας σχετικῆς πρὸς τὰς πνευματικὰς καὶ καλλιτεχνικὰς σχέσεις μεταξὺ Ἑλλάδος καὶ Γαλλίας.

ΓΕΩΡΓΙΟΣ Β'
ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΤΩΝ ΕΛΛΗΝΩΝ

Προτάσει τοῦ Ἡμετέρου Ὑπουργικοῦ Συμβουλίου, ἀπεφασίσαντος καὶ διατάσσοντος:

Ἄρθρον μόνον

Κυροῦται καὶ ἔχει πλήρη καὶ νόμιμον ἐσχίστην ἢ ἐν Ἀθήναις ὑπογραφείσα τῇ 19ῃ Δεκεμβρίου 1938 Συμφωνία σχετικὴ πρὸς τὰς πνευματικὰς καὶ καλλιτεχνικὰς σχέσεις

μεταξὺ Ἑλλάδος καὶ Γαλλίας, ἥς τὸ κείμενον ἔπεται ἐν γαλλικῷ πρωτοτύπῳ καὶ ἐλληνικῇ ἰσαφάρσει.

Ἐν Ἀθήναις τῇ 7 Φεβρουαρίου 1939.

ΓΕΩΡΓΙΟΣ Β'
Τὸ Ὑπουργικὸν Συμβούλιον
Ὁ Πρόεδρος
I. ΜΕΤΑΞΑΣ
Τὰ Μέλη
ΑΓΙΣ ΤΑΜΠΑΚΟΠΟΥΛΟΣ, Γ. ΔΟΥΡΕΝΤΗΣ, ΑΝΔΡ. ΑΠΟΣΤΟΛΙΔΗΣ, Γ. ΑΡΒΑΝΙΤΗΣ, ΑΓΓ. ΟΙΚΟΝΟΜΟΥ, Γ. ΚΥΡΙΑΚΟΣ, Α. ΚΟΡΙΖΗΣ, Γ. ΝΙΚΟΛΑΪΔΗΣ, Σ. ΠΟΛΥΖΩΓΟΠΟΥΛΟΣ, Ν. ΠΑΠΑΔΗΜΑΣ, Π. ΠΑΠΑΒΑΣΙΛΕΙΟΥ, Π. ΟΙΚΟΝΟΜΑΚΟΣ, Α. ΔΗΜΗΤΡΑΤΟΣ, Κ. ΜΠΟΥΡΜΠΟΥΛΗΣ, Γ. ΖΑΦΕΙΡΟΠΟΥΛΟΣ.

Ἐθεωρήθη καὶ ἐτέθη ἡ μεγάλη τοῦ Κράτους σφραγίς.

Ἐν Ἀθήναις τῇ 9 Φεβρουαρίου 1939.

Ὁ ἐπὶ τῆς Δικαιοσύνης Ὑπουργὸς
ΑΓΙΣ ΤΑΜΠΑΚΟΠΟΥΛΟΣ

ACCORD

Relatif aux rapports intellectuels et artistiques entre la France et la Grèce.

Le Président de la République Française et Sa Majesté le Roi des Hellènes.

Animés du désir de resserrer le plus possible et de favoriser par tous les moyens les relations d'amitié qui de tout temps ont lié les deux Nations;

Conscients de la communauté des fondements sur lesquels repose la vie intellectuelle de leurs deux pays et désireux de rendre encore plus étroites les relations intellectuelles et artistiques des deux peuples ont résolu de conclure un arrangement à cet effet et ont nommé pour leurs Plénipotentiaires respectifs;

Le Président de la République Française:

Mr Henry Cosme, Ministre Plénipotentiaire, Envoyé Extraordinaire de la République Française à Athènes, et Sa Majesté le Roi des Hellènes:

Son Excellence Monsieur Jean Metaxas, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères et Ministre de l'Education Nationale, lesquels après avoir échangé leurs pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme sont convenus des dispositions suivantes:

Article 1.

Des échanges de professeurs seront organisés entre les Universités et les établissements d'enseignement supérieur de France et de Grèce. Les présentations pour les professeurs et les savants de chaque pays seront faites par les Universités et les établissements de l'autre pays, et soumises à l'agrément des Gouvernements intéressés. L'organisation matérielle des échanges est confiée aux Commissions prévues à l'article 10 ci-dessous. Il sera fait appel de préférence aux professeurs ayant à exposer le résultat de recherches originales ou à faire connaître des disciplines nouvelles peu ou point encore représentées dans les Universités ou établissements où ils iront enseigner. Il sera tenu compte, d'autre part, des travaux et recherches que les professeurs auront à poursuivre dans l'un ou l'autre pays. Pourront être désignées comme professeurs d'échange des personnalités ne faisant pas partie du personnel de l'enseignement public, mais appartenant à des compagnies savantes ou hautement réputées pour leurs travaux personnels.

Article II

Le Gouvernement Français entretient en Grèce deux grandes institutions officielles: l'Ecole Française d'Athènes et l'Institut d'Etudes Françaises d'Athènes.

L'Ecole Française d'Athènes est un établissement d'enseignement supérieur, consacré aux fouilles et aux recherches se rapportant à la Grèce et à l'hellénisme. Le directeur a qualité pour organiser chaque année les épreuves du baccalauréat français pour les candidats français, grecs ou étrangers qui désirent obtenir ce diplôme.

ΣΥΜΦΩΝΙΑ

σχετική προς τὰς πνευματικὰς καὶ καλλιτεχνικὰς σχέσεις μεταξύ Ἑλλάδος καὶ Γαλλίας

Ἡ Α.Μ. ὁ Βασιλεὺς τῶν Ἑλλήνων καὶ Ὁ Πρόεδρος τῆς Γαλλικῆς Δημοκρατίας,

Ἐμπνεόμενοι ὑπὸ τῆς ἐπιθυμίας νὰ σφαιρῶσιν ὅσον τὸ δυνατόν περισσότερο καὶ νὰ εὐνοήσῃσιν δι' ὅλων τῶν μέσων τὰς σχέσεις φιλίας αὐτῶν ἀνεκαθεν συνέδεσαν τὰ δύο ἔθνη,

Ἐχόντες ἐπίγνωσιν τῶν κοινῶν βάσεων ἐφ' ὧν στηρίζεται ἡ πνευματικὴ ζωὴ τῶν δύο χωρῶν τῶν καὶ ἐπιθυμοῦντες νὰ καταστήσῃσιν ἐπι στενωτέρας τὰς πνευματικὰς καὶ καλλιτεχνικὰς σχέσεις τῶν δύο λαῶν, ἀπεφάσισαν ἐπὶ τῷ τέλει τούτῳ νὰ συνομολογήσῃσιν συμφωνίαν καὶ διάρρισαν πληρεξουσίου αὐτῶν

Ἡ Α.Μ. ὁ Βασιλεὺς τῶν Ἑλλήνων τὴν Α. Ε. τὸν κ. Ἰωάννην Μεταξῶν Πρόεδρον τοῦ Ὑπουργικοῦ Συμβουλίου, Ὑπουργὸν τῶν Ἐξωτερικῶν καὶ Ὑπουργὸν τῶν Ἐρησκειμάτων καὶ τῆς Ἐθνικῆς Παιδείας, καὶ ὁ Πρόεδρος τῆς Γαλλικῆς Δημοκρατίας τὸν κ. Ἐρρίκον Κόσμ, Πληρεξούσιον Ὑπουργόν, Ἐκτακτὸν Ἀπεσταλμένον τῆς Γαλλικῆς Δημοκρατίας ἐν Ἀθήναις, Οἵτινες, ἀφοῦ ἀντήλλαξαν τὰ πληρεξουσία τῶν, εὐρέοντα ἐν τάξει, συνεφώνησαν ἐπὶ τῶν κάτωθι:

Ἄρθρον 1.

Μεταξὺ τῶν Πανεπιστημίων καὶ τῶν ἰδρυμάτων ἀνωτέρας ἐκπαίδευσως τῆς Ἑλλάδος καὶ τῆς Γαλλίας θὰ ὀργανωθοῦν ἀνταλλαγῆαι καθηγητῶν. Αἱ προτάσεις διὰ τοὺς καθηγητὰς καὶ ἐπιστήμονας ἐκάστης χώρας θὰ γίνωνται ὑπὸ τῶν Πανεπιστημίων καὶ τῶν ἰδρυμάτων τῆς ἑτέρας χώρας καὶ θὰ υποβάλλωνται πρὸς ἔγκρισιν εἰς τὰς ἐνδιαφερομένας Κυβερνήσεις. Ἡ πρακτικὴ ὀργάνωσις τῶν ἀνταλλαγῶν ἀνατίθεται εἰς τὰς ὑπὸ τοῦ ἄρθρου 11 προβλεπομένας Ἐπιτροπὰς. Κατὰ προτίμησιν θὰ προσκαλῶνται καθηγηταὶ ἔχοντες νὰ ἐκθέσῃσιν τὸ ἀποτέλεσμα πρωτοτύπων ἐρευνῶν ἢ νὰ ἀνακινώσῃσιν νέας ἐπιστημονικὰς μεθόδους οὐδόλων ἢ ὀλίγων ἐκπροσωπουμένας εἰς τὰ Πανεπιστήμια καὶ τὰ ἰδρύματα ὅπου θὰ μεταβῶν νὰ διδάξουσιν. Θὰ λαμβάνωνται ἐξ ἄλλου ὑπ' ἑσφιν αἱ ἐργασίαι καὶ αἱ ἐρευναι εἰς ἃς οἱ καθηγηταὶ σκοπεύουσιν νὰ προβοῦν εἰς τὴν μίαν ἢ τὴν ἄλλην χώραν. Ὡς καθηγηταὶ πρὸς ἀνταλλαγὴν θὰ δύνανται νὰ ὑποδειχθοῦν προσωπικότητες μὴ συγκαταλεγόμεναι εἰς τὸ προσωπικὸν τῆς δημοσίας ἐκπαίδευσως ἀλλ' ἀνήκουσαι εἰς ἐπιστημονικὰς ἐταιρείας ἢ χαιρούσαι μεγάλης φήμης λόγῳ τῶν προσωπικῶν τῶν ἐργασιῶν.

Ἄρθρον 2.

Ἡ Γαλλικὴ Κυβέρνησις διατηρεῖ ἐν Ἑλλάδι δύο μεγάλα ἐπίσημα ἰδρύματα: τὴν Γαλλικὴν Σχολὴν Ἀθηνῶν καὶ τὸ Ἰνστιτούτον Γαλλικῶν Σπουδῶν Ἀθηνῶν.

Ἡ Γαλλικὴ Σχολὴ Ἀθηνῶν εἶναι ἰδρυμα ἀνωτέρας ἐκπαίδευσως ἀριερωμένον εἰς ἀνασκαφὰς καὶ εἰς ἐρεῖνας ἀφορώσας τὴν Ἑλλάδα καὶ τὸν Ἑλληνισμόν. Ὁ διευθυντὴς εἶναι ἀρμόδιος νὰ ὀργανώῃ κατ' ἔτος τὰς ἐξετάσεις διὰ τὸ γαλλικὸν ἀπολυτήριον μέσης ἐκπαίδευσως (baccalauréat) διὰ τοὺς γάλλους, Ἕλληνας καὶ ξένους ὑποψηφίους οἱ ὅποιοι ἐπιθυμοῦν νὰ ἀποκτήσῃσιν τοῦτο.

¶ L'Institut d'Etudes Françaises d'Athènes, a pour objet l'enseignement de la langue, de la littérature, de la civilisation française et de toute discipline complémentaire. Il a pour mission la formation de professeurs de français et l'organisation de cours de perfectionnement à l'intention des professeurs hellènes de français.

Le diplôme de professeur de français délivré par l'Institut d'Etudes Françaises dans les conditions fixées par les lois, décrets et arrêtés actuellement en vigueur, et reconnu par le Ministère de l'Instruction Publique de Grèce, confère aux professeurs qui en sont pourvus le droit d'enseigner le français dans les lycées, collèges et écoles du Gouvernement Hellénique.

La langue grecque moderne pourra être présentée comme langue vivante aux examens du baccalauréat.

Article III

Tout étudiant remplissant les conditions requises pour être admis à s'inscrire dans les Universités helléniques et pourvu du certificat de fin d'études (apolytition) délivré par un gymnase hellénique et visé par le Ministère de l'Instruction Publique, continuera à bénéficier, dans les conditions prévues par les arrêtés en vigueur, de l'équivalence du baccalauréat de l'enseignement secondaire pour l'inscription dans les Universités Françaises.

Tout étudiant pourvu du baccalauréat français sera admis dans les mêmes conditions à s'inscrire dans les facultés et établissements d'enseignement supérieur en Grèce conformément aux réglemens en vigueur.

Les élèves et étudiants de chacune des deux Parties contractantes jouiront dans l'autre pays de l'entière égalité de droit avec les nationaux en matière de frais de scolarité ou d'examen.

Article IV

En principe, les études faites par les élèves et étudiants hellènes en France et par les élèves et étudiants français en Grèce pourront être comptées comme études faites dans leur pays d'origine. Les élèves et étudiants hellènes et français pourront obtenir les grades et diplômes institués dans l'un ou l'autre pays dans les mêmes conditions que les élèves et étudiants nationaux, en se conformant aux réglemens de chaque pays sur les dispenses et les équivalences.

Article V

Les dispositions des articles 3 et 4 n'apportent aucune dérogation aux lois, décrets et arrêtés concernant l'exercice de certaines professions et l'accès à certaines carrières.

Article VI

Le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement Royal Hellénique favoriseront respectivement la traduction des chefs-d'œuvre littéraires et scientifiques et la diffusion des ouvrages écrits dans la langue de l'autre pays.

Article VII

Les deux Gouvernements favoriseront l'Organisation de concerts ou d'expositions d'art, la représentation d'œuvres dramatiques et la projection de films de l'autre pays jugés intéressants en raison de leur

Τὸ Ἰνστιτούτον Γαλλικῶν Σπουδῶν Ἀθηνῶν ἔχει ὡς σκοπὸν τὴν διδασκαλίαν τῆς γαλλικῆς γλώσσης, τῆς γαλλικῆς λογοτεχνίας καὶ τοῦ γαλλικοῦ πολιτισμοῦ ὡς καὶ παντὸς ἄλλου συμπληρωματικοῦ μαθήματος. Ἐχει ὡς ἀποστολὴν τὴν μόρφωσιν καθηγητῶν τῆς γαλλικῆς γλώσσης καὶ τὴν ὀργάνωσιν μαθημάτων τελειοποιήσεως διὰ τοὺς ἑλληνας καθηγητὰς τῆς γαλλικῆς.

Τὸ πτυχίον καθηγητοῦ τῆς γαλλικῆς γλώσσης τὸ χρηρ- γούμενον ὑπὸ τοῦ Ἰνστιτούτου Γαλλικῶν Σπουδῶν, ὡς προϋποθέσεις ὀρίζουν οἱ ἐν ἰσχύϊ νόμοι, τὰ διατάγματα καὶ αἱ ὑπουργικαὶ ἀποφάσεις, ἀνεγνωριστέον ὑπὸ τοῦ Ἰνστι- γαίου Παιδείας τῆς Ἑλλάδος, παρέχει εἰς τοὺς κεκτημέ- νους αὐτὸ καθηγητὰς τὸ δικαίωμα νὰ διδάσκουν τὴν γαλλι- κὴν γλῶσσαν εἰς τὰ λύκεια, τὰ κολλέγια καὶ τὰ σχολεῖα τῆς Ἑλληνικῆς Κυβερνήσεως.

Ἡ νέα ἑλληνικὴ γλῶσσα θὰ δύναται νὰ προταθῆ ὡς ζῶσα γλῶσσα κατὰ τὰς ἐξετάσεις γαλλικοῦ ἀπολυτηρίου μέσης ἐκπαιδεύσεως (baccalauréat).

ἄρθρον 3. α

Φοιτητὴς πληρῶν τοὺς ἀπαιτούμενους ὁρους ὅπως γίνῃ δεκτὸς πρὸς ἐγγραφήν εἰς τὰ ἑλληνικὰ Πανεπιστήμια καὶ ἔγων ἀπολυτήριον ἑλληνικοῦ Γυμνασίου, κεκρω- μένον ὑπὸ τοῦ Ἰνστιτούτου Παιδείας, θὰ ἐξακολουθῆ νὰ ἀπολαύῃ, ὑπὸ τοὺς προβλεπομένους εἰς τὰ ἐν ἰσχύϊ διατάγ- ματα ὁρους, τῆς ἰσοτιμίας πρὸς τὸ γαλλικὸν ἀπολυτήριον μέσης ἐκπαιδεύσεως ὅσον ἀφορᾷ τὴν ἐγγραφήν εἰς τὰ Γαλ- λικὰ Πανεπιστήμια.

Φοιτητὴς κεκτημένος γαλλικὸν ἀπολυτήριον μέσης ἐκπαιδεύσεως θὰ γίνῃ δεκτὸς ὑπὸ τοὺς αὐτοὺς ὁρους πρὸς ἐγγραφήν εἰς τὰς Σχολὰς καὶ τὰ ἰδρύματα ἀνωτέρας ἐκπαιδεύσεως ἐν Ἑλλάδι συμφώνως πρὸς τοὺς ἰσχύοντα κανονισμοὺς.

Οἱ μαθηταὶ καὶ φοιτηταὶ ἐκάστου τῶν δύο συμβαλλο- μένων μερῶν θὰ ἀπολαύουν ἐν τῇ ἑτέρᾳ χώρᾳ τῶν αὐτῶν ἀπολύτως δικαιωμάτων ὡς καὶ οἱ ὑπῆκοι αὐτῆς ὅσον ἀφορᾷ τὰ διδασκτρα καὶ τὰ ἐξετάστρα.

ἄρθρον 4.

Κατ' ἀρχὴν, αἱ σπουδαὶ αἱ γενόμεναι ὑπὸ Ἑλλήνων μαθητῶν καὶ φοιτητῶν ἐν Γαλλίᾳ καὶ ὑπὸ Γάλλων μα- θητῶν καὶ φοιτητῶν ἐν Ἑλλάδι θὰ λογίζονται ὡς γε- νόμεναι εἰς τὴν χώραν τῆς καταγωγῆς των. Οἱ Ἕλληνες καὶ Γάλλοι μαθηταὶ καὶ φοιτηταὶ θὰ δύναται νὰ τύχουν τῶν β. θμῶν καὶ τῶν διπλωμάτων ἕτινα ἰσχύουν εἰς τὴν μίαν ἢ τὴν ἄλλην χώραν ὡς ὅς ὁρους καὶ οἱ ὑπῆκοι αὐτῆς, συμμορφούμενοι πρὸς τοὺς ἐν ἐκάστη χώρᾳ κα- νονισμοὺς τοὺς ἀφορῶντας τὰς ἀπαλλαγὰς καὶ τὰς ἰσοτι- μίας.

ἄρθρον 5.

Αἱ διατάξεις τῶν ἀρθρῶν 3 καὶ 4 οὐδεμίαν τροποποίη- σιν ἐπιφέρουν εἰς τοὺς νόμους, τὰ διατάγματα καὶ τὰς ὑπουρ- γικὰς ἀποφάσεις τὰς ἀφορῶσας τὴν ἐξάσκησιν ὀρισμένων ἐπαγγελμάτων καὶ τὴν εἰσοδὸν εἰς ὀρισμένα στάδια.

ἄρθρον 6.

Ἡ Κυβέρνησις τῆς Γαλλικῆς Δημοκρατίας καὶ ἡ Βασιλι- κὴ Ἑλληνικὴ Κυβέρνησις θὰ εὐνοήσουν ἐν ἐκάστη χώρᾳ τὴν μετάφρασιν τῶν λογοτεχνικῶν καὶ ἐπιστημονικῶν ἀριστουργημάτων καὶ τὴν διάδοσιν τῶν ἔργων τῶν γεγραμ- μένων εἰς τὴν γλῶσσαν τῆς ἑτέρας χώρας.

ἄρθρον 7.

Αἱ δύο Κυβερνήσεις θὰ εὐνοήσουν ἐν ἐκάστη χώρᾳ τὴν ὀργάνωσιν συναυλιῶν καὶ καλλιτεχνικῶν ἐκθέσεων, τὴν παρά- στασιν δραματικῶν ἔργων καὶ τὴν προβολὴν κινηματογραφικῶν ταινιῶν τῆς ἄλλης χώρας ἐφ' ὅσον αὐταὶ θὰ ἐκρίνοντο

sujet et de leur caractère artistique. Ils veilleront à ce que leurs stations radiophoniques organisent des causeries sur l'histoire, la géographie, la littérature, l'art, la musique, les coutumes, les régions, les sites et les monuments présentant un intérêt touristique. Les stations radiophoniques des deux pays pourront comprendre dans leurs programmes le relai des émissions de l'autre pays.

Article VIII

Les deux Gouvernements faciliteront l'échange d'artistes français et grecs. En particulier, il pourra être étudié un échange de pensionnaires qui séjourneraient dans un des établissements officiels d'enseignement artistique que les deux Gouvernements dirigent ou contrôlent.

Ces pensionnaires pourront être choisis par un concours spécial dont le règlement sera établi ultérieurement par les organismes compétents.

Dans le même esprit de collaboration artistique pourra être envisagé un échange de moulages des principaux chefs-d'œuvre d'art antique et d'art moderne de Grèce et de France. Les modalités de cet échange pourront être réglées directement entre la direction des musées grecs et la direction des musées nationaux français.

Article IX

Pourront être également encouragés les voyages d'étudiants ou élèves en groupes sous la conduite de professeurs, les excursions d'études, d'archéologie ou autres, organisées notamment à l'occasion de spectacles artistiques ou de manifestations sportives. Les deux Gouvernements s'efforceront d'obtenir pour les participants à ces voyages et excursions les plus grandes facilités possibles de transport et de séjour. Ces facilités pourront être éventuellement étendues par les deux Gouvernements aux littérateurs, savants, artistes, boursiers, et étudiants se rendant dans l'autre pays pour un voyage d'études.

Article X

Les deux Gouvernements faciliteront par tous les moyens à leur disposition la diffusion des livres et des publications périodiques de l'autre pays; ils examineront à cette fin la possibilité de reviser les tarifs douaniers et postaux ainsi que tous autres règlements en vigueur concernant les livres et les imprimés.

Article XI.

Pour mettre en applications les mesures prévues dans les articles précédents et étudier les questions qui leur seront soumises par les services intéressés, seront instituées deux Commissions mixtes franco-helléniques, l'une à Paris, l'autre à Athènes, chacune composée de cinq membres, dont un représentant de l'autre pays contractant. Le Ministre des affaires Etrangères, en accord avec le Ministre de l'Education Nationale, dans chaque pays, désigne ses nationaux membres des deux Commissions. La liste en est communiquée pour agrément au Ministère des Affaires Etrangères de l'autre pays.

Les deux Commissions pourront faire appel, à titre consultatif, à des personnalités particulièrement compétentes dont la collaboration leur paraîtra utile à l'étude

ως ενδιαφέρουσαι λόγω του θέματος των και του καλλιτεχνικού χαρακτήρος των. Θα μεριμνούν όπως οι ραδιοφωνικοί σταθμοί των οργανώσουν όμιλους επί της ιστορίας, της γεωγραφίας, της λογοτεχνίας, της τέχνης, της μουσικής, των έθιμων, των τόπων, των θέσεων και των μνημείων τα όποια εμφανίζουν τουριστικόν ενδιαφέρον. Οι ραδιοφωνικοί σταθμοί των δύο χωρών θα δύνανται να συμπεριλαμβάνουν εις τα προγράμματά των την μεταβίβαση των ραδιοφωνικών εκπομπών της άλλης χώρας.

Άρθρον 8. X

Αι δύο Κυβερνήσεις θα διευκολύνουν την ανταλλαγήν γάλλων και ελληνικών καλλιτεχνών. Ίδιαιτέρως θα μελετήσουν τὸ δυνατόν της ανταλλαγῆς υποτρόφων οι όποιοι θα διέμενον εις ἓν εκ των επισήμων ιδρυμάτων καλλιτεχνικής εκπαιδεύσεως τα όποια αι δύο Κυβερνήσεις διευθύνουν ή έχουν υπό τὸν έλεγχόν των.

Οι υπότροφοι ούτοι θα δύνανται να εκλέγονται δι' ειδικού διαγωνισμού, του όποίου οι όροι θα καθορισθοῦν μεταγενεστέρως υπό των αρμοδίων οργανισμῶν.

Υπό τὸ αυτό πνεῦμα καλλιτεχνικής συνεργασίας θα αντιμετωπισθῆ ή ιδέα της ανταλλαγῆς εκμαγείων των κυριωτέρων ἀριστουργημάτων της ἀρχαίας και της συγχρόνου ελληνικής και γαλλικής τέχνης. Ο τρόπος της ανταλλαγῆς ταύτης δύναται να κανονισθῆ ἀπ' εὐθείας μεταξύ της Διευθύνσεως των ελληνικών Μουσείων και της Διευθύνσεως των εθνικῶν γαλλικῶν Μουσείων.

Άρθρον 9.

Δύνανται επίσης να ἐνθαρρυνθοῦν τα όμαδικά ταξίδια φοιτητῶν ή μαθητῶν υπό την καθοδήγησιν καθηγητῶν, αι μορφωτικαί, ἀρχαιολογικαί και άλλαι εκδρομαί, θρησκονόμεναι ιδίως ἐπ' ευκαιρία καλλιτεχνικῶν θεαμάτων και ἀθλητικῶν ἐπιδείξεων. Αι δύο Κυβερνήσεις θα προσπαθήσουν να ἐπιτύχουν ὑπὲρ των μετεχόντων εις τοιαῦτα ταξίδια και εκδρομάς τὰς μεγαλυτέρας δυνατάς ευκολίας μεταφορᾶς και διαμονῆς. Αι ευκολιαί αὗται θα ἐπεκταθοῦν ἐνδεχομένως υπό των δύο Κυβερνήσεων εις τοὺς λογοτέχνας, τοὺς επιστήμονας, τοὺς υποτρόφους και τοὺς φοιτητάς οι όποιοι μεταβαίνουν εκ της μίας εις την άλλην χώραν ἐκτελοῦντες μορφωτικά ταξίδια.

Άρθρον 10.

Αι δύο Κυβερνήσεις θα διευκολύνουν δι' όλων των εις την διάθεσιν αὐτῶν μέσων την διάδοσιν των βιβλίων και περιοδικῶν της ἐτέρας χώρας πρὸς τὸν σκοπὸν τοῦτον θα ἐξετάσουν την δυνατότητα ἀναθεωρήσεως των τελωνειακῶν δασμολογικῶν και των ταχυδρομικῶν τελῶν, ως και όλων των ἐν ἰσχύϊ κανονισμῶν των ἀφορώντων τα βιβλία και τα έντυπα.

Άρθρον 11.

Πρὸς ἐφαρμογήν των εις τα προηγούμενα άρθρα προβλεπομένων μέτρων και μελέτην των ζητημάτων τα όποια θα ὑπαβάλλωνται υπό των ενδιαφερομένων υπηρεσιῶν, θα ἱδρυθοῦν δύο μικταί γαλλο-ελληνικαί ἐπιτροπαί, ή μια εις τοὺς Παρισίους και ή άλλη εις τὰς Ἀθήνας, ἐκάστη των όποιων θα ἀποτελεῖται εκ πέντε μελῶν ἐξ ὧν τὸ ἐν θα εἶναι ἀντιπρόσωπος του ἐτέρου συμβαλλομένου μέρους. Ο Ἰπουργός των Ἐξωτερικῶν εκ συμφώνου μετά του Ἰπουργού της Παιδείας, θα διορίζει ἐν ἐκάστη χώρα τα εθνικά μέλη των δύο Ἐπιτροπῶν. Ο κατάλογος των μελῶν θα ἀποστέλλεται πρὸς ἑκχρισιν εις τὸ Ἰπουργεῖον των Ἐξωτερικῶν της άλλης χώρας.

Αι δύο Ἐπιτροπαί θα δύνανται να ἀπευθυνθοῦν, υπό τῶνον προσκλήσεως πρὸς παροχήν συμβουλῶν, εις προσωπικότητας ἰδιαιτέρως ἀρμοδίας των όποιων ή συνεργασία

des questions. Elles pourront proposer à leur Gouvernement toutes mesures nécessaires au succès de leur tâche:

Article XII

Le présent accord demeurera en vigueur jusqu'à sa dénonciation par l'une ou l'autre des Parties contractantes. Il cessera de porter ses effets à la fin du sixième mois suivant la notification de cette dénonciation.

Article XIII.

Les ratifications du présent accord seront échangées à Paris le plus tôt possible.

En foi de quoi les plénipotentiaires soussignés ont signé le présent accord et l'ont revêtu de leurs sceaux.

Fait en double exemplaire à Athènes le 19 décembre 1938.

(S.) Henry Cosme

(S.) J. Metaxas

ΔΙΑΤΑΓΜΑΤΑ

(2)

Περί άποσπόσεως τής κοινότητος «Ραφαναίων εκ τής περιφέρειας του Ειρηνοδικείου Τζουμέρκων του Πρωτοδικείου Αρτης και ύπαγωγής εις την περιφέρειαν του Ειρηνοδικείου Καλαρρυτιών του Πρωτοδικείου Ιωαννίνων.

ΓΕΩΡΓΙΟΣ Β'
ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΤΩΝ ΕΛΛΗΝΩΝ

Έχοντες ύπ' όψει α) τó άρθρον 2 του Νόμου 296, β) τήν ύπ' άριθ. 22)1938 γνωμοδότησιν τής óλομελείας του Πρωτοδικείου Ιωαννίνων, γ) τήν ύπ' άριθ. 39)38 γνωμοδότησιν τής óλομελείας του Πρωτοδικείου Αρτης, δ) τήν ύπ' άρ. 5)1938 γνωμοδότησιν τής óλομελείας του Έφεταιίου Κεράρας και ε) τήν από 20 Ιανουαρίου έ. έ. άπόφασιν του Υπουργικού Συμβουλίου ληφθείσαν κατά τήν Β' συνεδρίασιν τούτου, προτάσει του Ήμετέρου επί τής Δικαιοσύνης Υπουργού, άποσπώμεν τήν κοινότητα Ραφαναίων εκ τής περιφέρειας του Ειρηνοδικείου Τζουμέρκων του Πρωτοδικείου Αρτης και ύπάγομεν ταύτην έφεξής εις τήν περιφέρειαν του Ειρηνοδικείου Καλαρρυτιών του Πρωτοδικείου Ιωαννίνων.

Ό αυτός Υπουργός δημοσιεύσει και εκτελέσει τó Διάταγμα τούτο.

Έν Αθήναις τή 6 Φεβρουαρίου 1939.

ΓΕΩΡΓΙΟΣ Β'

Ό επί τής Δικαιοσύνης Υπουργός
ΑΓΙΣ ΤΑΜΠΑΚΟΠΟΥΛΟΣ

(3)

Περί επεκτάσεως τής έφαρμογής των άρθρων 1—7 του νόμου 2431 του έτους 1920 και εις τó Υποθηκοφυλακείον Αργους.

ΓΕΩΡΓΙΟΣ Β'
ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΤΩΝ ΕΛΛΗΝΩΝ

Έχοντες ύπ' όψει α) τó άρθρον 9 παρ. 1 του νόμου 2431 «περί άνανέωσεως των βιβλίων ύποθηκών» και τó Ν. Δ. τής 30 Μαρτίου 1923, και β) τήν ύπ' άριθ. 37)1939 σύμφωνον γνώμην του Συμβουλίου τής Έπικρατείας, προτάσει του Ήμετέρου επί τής Δικαιοσύνης Υπουργού, επεκτείνομεν τήν έφαρμογήν των άρθρων 1—7 του νόμου 2431 του έτους 1920,

θά έθεωρείτο παρ' αυτών ως χρήσιμος εις τήν μελέτην των ζητημάτων. Θα δύνανται να προτείνουν εις τήν Κυβέρνησιν των óλονδήποτε μέτρων άπαραίτητον δια τήν επιτυχίαν του σκοπού των.

Άρθρον 12.

Η παρούσα συμφωνία θα παραμείνη έν ισχύι μέχρι τής καταγγελίας τής ύπό του ένός ή του άλλου των συμβαλλομένων μερών. Θα παύση δέ ισχύουσα μετά παρέλευσιν έξ μηνών από τής γνωστοποίησεως τής καταγγελίας.

Άρθρον 13.

Αί επικυρώσεις τής παρούσης συμφωνίας θα ανταλλάξουν εις Παρισίους τó ταχύτερον.

Είς πίστωσιν των άνωτέρω οι κάτωθι πληρεξούσιοι ύπέγραψαν τήν παρούσαν συμφωνίαν και έπέθεσαν τάς σφραγίδας αυτών.

Έγένετο εις διπλούν έν Αθήναις τή 19η Δεκεμβρίου 1938.

(Υπ.) ΚΩΑΝΝΗΣ ΜΕΤΑΞΑΣ

(Υπ.) ΕΡΡΙΚΟΣ ΚΟΣΜ

ώς συνεκλήρωθη ύπό του Ν. Διατάγματος τής 30 Μαρτίου 1923, και εις τó Υποθηκοφυλακείον Αργους.

Όρίζομεν προθεσίμιας.

α) Τετράμηνον μέν από τής δημοσιεύσεως του παρόντος δια τήν κατά τó άρθρον 3 του ρηθέντος νόμου ύποβολήν αίτήσεων προς τόν Υποθηκοφύλακα και Εισάγγελια Πρωτοδικών.

β) Μηνιαίαν από τής λήξεως τής προηγούμενης καλ' ήν θέλουσι γίγνεσθαι δεκται έκπρόθεσμοι αίτήσεις επί προκαταβολή προστίμου (άρθρ. 4 του νόμου).

γ) Έξάμηνον από τής δημοσιεύσεως του παρόντος, έντός τής όποιας ό Υποθηκοφύλαξ όφείλει να περατώση τήν άναγένωσιν (άρθρ. 3 του νόμου).

δ) Μηνιαίαν από τής λήξεως τής προηγούμενης δια τήν ύπό του Εισαγγελέως Πρωτοδικών Ναυπλίου έγέρσειαν των ύπό του άρθρου 2 και 3 του νόμου διατάσσόμενων.

ε) Έξάμηνον από τής δημοσιεύσεως του παρόντος προς ύποβολήν των κατά τó άρθρον 5 του νόμου δηλώσεων κατá του κύρους εξαλειφσεως ύποθηκών κλπ.

Ό αυτός Υπουργός δημοσιεύσει και εκτελέσει τó Διάταγμα τούτο.

Έν Αθήναις τή 6 Φεβρουαρίου 1939.

ΓΕΩΡΓΙΟΣ Β'

Ό επί τής Δικαιοσύνης Υπουργός
ΑΓΙΣ ΤΑΜΠΑΚΟΠΟΥΛΟΣ

(4)

Περί διαλύσεως των Κοινοτικών Συμβουλίων Ασθεστοχωρίου, Κορύτιανης, Μηλέας Μετσόδου, Τσέργιανης, Δρυμάδων, Κράψης, Παλαιών Αλωνίων, Αναργύρων, Πολυλόφου, Περάτης και Μονοδενδρίου του Νομού Ιωαννίνων και διορισμού διοικουσών επιτροπών.

ΓΕΩΡΓΙΟΣ Β'
ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΤΩΝ ΕΛΛΗΝΩΝ

Έχοντες ύπ' όψει 1) τó άρθρον 122 του Κώδικος τής περι Δήμων και Κοινοτήτων Νομοθεσίας ως τούτο έτροποποιήθη δια του ύπ' άριθ. 1027)1938 Αναγκαστικού Νόμου «περί μεταρρυθμίσεως διατάξεων τιγων τής νομοθεσίας περι Δήμων και Κοινοτήτων» και 2) σύμφωνον άπόφασιν του Υπουργικού Συμβουλίου, προτάσει του Ήμετέρου επί των Έσωτερικών Υπουργού, άπεφασίσαμεν και διατάσσομεν :

Τά Κοινοτικά Συμβούλια Ασθεστοχωρίου, Κορύτιανης, Μηλέας—Μετσόδου, Τσέργιανης, Δρυμάδων, Κράψης, Πα-

Annexe 2. Plaquettes de la médiathèque

Plaquettes sous forme de dépliants à destination des usagers de la bibliothèque. Il en existe une en français et l'autre en grec.

Annexe 2.1. Plaquette en français



HORAIRES D'OUVERTURE
Lundi : fermé au public
Du mardi au vendredi : de 10 h à 19 h
Samedi : de 9 h à 14 h

J'Y VAIS !
INSTITUT FRANÇAIS DE GRÈCE
31, rue Sina - 10680 Athènes | ifg.gr
Médiathèque Octave Merlier

MÉDIATHÈQUE OCTAVE MERLIER
OUVERTE À TOUS !

● mediatheque.gr
● mediatheque@ifg.gr
● 210 33 98 650

● mediatheque.gr
● mediatheque@ifg.gr
● [octave_merlier](https://www.facebook.com/octave_merlier)
● Octave Merlier

AVEC LE SOUTIEN DE

SUR PLAGE JE PEUX

Notre médiathèque est ouverte à tous, même si vous n'êtes pas inscrit ou élève de l'Institut

LIRE

- des périodiques
- des BD et des romans graphiques
- des contes à mon enfant

ETUDIER

- 14 places de travail
- accès libre au wifi

Il n'y a pas d'espace d'étude séparé, mais la médiathèque propose des heures de travail silencieuses de 13 h à 16 h tous les jours sauf le samedi

JOUER

- à des jeux de société ou faire des puzzles
- à des jeux vidéo : → 3 consoles (switch / PS4/ PSS) → 1 PC Gaming

Réservé aux abonnés de plus de 7 ans et sur présentation de la carte de la médiathèque

JE M'INSCRIS

- enfants de moins de 14 ans : 10 € (À partir de 14 ans, je peux emprunter des documents adultes)
- entre 14 et 18 ans : 20 €
- adulte plein tarif : 35 € par an / 6 mois : 25 €
- étudiants, chômeurs, retraités et professeurs de français : 25 € par an sur présentation de justificatifs
- élèves et étudiants de l'Institut : gratuit



J'EMPRUNTE

COMBIEN DE DOCUMENTS ?

- 5 imprimés (périodiques ou livres)
- 3 livres dans la section d'apprentissage du français
- 4 DVD et 1 jeu vidéo.

JE NE PARLE ET NE LIS PAS ENCORE TRÈS BIEN EN FRANÇAIS

La Bibliothèque de l'apprenant est une section de la médiathèque qui est spécialement conçue pour vous accompagner dans l'apprentissage du français et classée de A1 à B2. Vous y trouverez des méthodes, des manuels d'exercices et des livres en « français facile ».

PENDANT COMBIEN DE TEMPS ? Le prêt est d'une durée de 3 semaines.

JE RENDS

JE SUIS RESPONSABLE DES DOCUMENTS EMPRUNTÉS SUR MA CARTE ET JE RESPECTE LES DÉLAIS
En cas de retard, des méls me préviennent pour me rappeler de rendre mes documents.

J'AI PERDU OU DÉTÉRIORÉ UN DOCUMENT

- les livres, périodiques et CD, sont remplacés à l'identique ou remboursés
- les DVD et jeux vidéo sont remboursés

JE PROFITE DES SERVICES EN LIGNE

Sur mediatheque.gr je peux :

- consulter le catalogue et découvrir les nouveautés
- me connecter à mon compte
- prolonger d'une semaine mes prêts ou faire une réservation d'un ouvrage déjà en prêt
- envoyer un message à l'équipe
- laisser un avis sur les livres
- consulter l'agenda des animations prévues
- consulter d'autres sites pour me tenir informé de la vie culturelle en France
- me tenir informé de l'actualité de la médiathèque

Si j'ai oublié mon mot de passe, je contacte la médiathèque qui me les renverra.

Sur culturetheque.com

Culturetheque est la médiathèque numérique de l'Institut français, des milliers de ressources y sont disponibles à la lecture ou à l'écoute. Mais je peux aussi y trouver des médias innovants, sous forme de podcasts, webradios ou presse ainsi que des outils d'apprentissage gratuits.

Annexe 2.2. Plaqueette en grec



ΩΡΑΡΙΟ ΛΕΙΤΟΥΡΓΙΑΣ
Δευτέρα: κλειστά για το κοινό
Τρίτη έως Παρασκευή: 10.00' - 19.00'
Σάββατο: 09.00' - 14.00'

ΘΑ ΠΑΩ!
ΓΑΛΛΙΚΟ ΙΝΣΤΙΤΟΥΤΟ ΕΛΛΑΔΟΣ
Σίνα 31 - 10680 Αθήνα | ifg.gr
Βιβλιοθήκη Octave Merlier

Ανακαλύπτω τη ΒΙΒΛΙΟΘΗΚΗ OCTAVE MERLIER
ΑΝΟΙΧΤΗ ΣΕ ΟΛΟΥΣ!



Octave Merlier



octave_merlier

- mediatheque.gr
- mediatheque@ifg.gr
- 210 33 98 650




- mediatheque.gr
- mediatheque@ifg.gr
- [octave_merlier](https://www.instagram.com/octave_merlier)
- [Octave Merlier](https://www.facebook.com/OctaveMerlier)

ΤΙ ΜΠΩΡΩ ΝΑ ΚΑΝΩ ΣΤΗ ΒΙΒΛΙΟΘΗΚΗ

Η Βιβλιοθήκη μας είναι ανοικτή σε όλους, ακόμη και αν δεν είστε εγγεγραμμένοι ή μέλη της του Γαλλικού Ινστιτούτου.

ΔΙΑΒΑΣΩ

- περιοδικά
- κόμικς και graphic novels
- παραμύθια μαζί με το παιδί μου

ΜΕΛΕΤΩ

- θέσεις μελέτης
 - Ελεύθερη πρόσβαση στο Wi-Fi
- Δεν υπάρχει κρατισμός χώρος μελέτης, αλλά η Βιβλιοθήκη προσφέρει ώρες ποταίας για εργασία καθημερινά (εκτός Σαββάτου) από τις 13.00' έως τις 16.00'.

ΠΑΙΖΩ

- παζλ και επιτραπέζια παιχνίδια
 - βιντεοπαιχνίδια: → 3 κονσόλες (Switch / PS4 / PS5) → 1 PC Gaming
- Αποσκευαστικά για μέλη άνω των 7 ετών, με την επίδειξη της κάρτας Βιβλιοθήκης.

ΓΙΝΟΜΑΙ ΜΕΛΟΣ

- Παιδιά κάτω των 14 ετών: 10 € (Από 14 ετών, υπάρχει η δυνατότητα δανεισμού υλικού για ενήλικες.)
- Έφηβοι από 14 έως 18 ετών: 20 €
- Ενήλικες (κανονική συνδρομή): 35 € ανά έτος / 25 € για 6 μήνες
- Μεωμένη συνδρομή (φοιτητές, άνεργοι, συνταξιοδότες, καθηγητές γαλλικών): 25 € ανά έτος με την επίδειξη σχετικού δικαιολογητικού
- Μαθητές και φοιτητές του Ινστιτούτου: δωρεάν



ΔΑΝΕΙΖΟΜΑΙ

ΠΟΣΑ ΤΕΚΜΗΡΙΑ:

- 5 έντυπα (περιοδικά ή βιβλία)
- 3 βιβλία από την ενότητα εκμάθησης της γαλλικής γλώσσας
- 4 DVD και 1 βιντεοπαιχνίδι

● ΔΕΝ ΜΕΛΩ ΚΑΙ ΔΕΝ ΔΙΑΒΑΣΩ ΑΚΟΜΑ ΠΟΛΥ ΚΑΛΑ ΣΤΑ ΓΑΛΛΙΚΑ

Η Βιβλιοθήκη του Μοιθιέ είναι ένα τμήμα της Βιβλιοθήκης ειδικά σχεδιασμένη για να σας υποστηρίξει στην εκμάθηση της γαλλικής γλώσσας και περιλαμβάνει υλικό ταξινομημένο από το επίπεδο A1 έως και το B2. Εκεί θα βρείτε μεθόδους, εγχειρίδια ασκήσεων και βιβλία σε «εύκολα γαλλικά».

ΓΙΑ ΠΟΣΟ ΧΡΟΝΟ; Ο δανεισμός έχει διάρκεια 3 εβδομάδες.

ΕΠΙΣΤΡΕΦΩ ΤΑ ΔΑΝΕΙΣΜΕΝΑ ΤΕΚΜΗΡΙΑ

- ΕΙΜΑΙ ΥΠΕΥΘΥΝΗ/ΩΣ ΓΙΑ ΤΑ ΤΕΚΜΗΡΙΑ ΠΟΥ ΔΑΝΕΙΖΟΜΑΙ ΜΕ ΤΗΝ ΚΑΡΤΑ ΜΟΥ ΚΑΙ ΤΗΡΩ ΤΙΣ ΠΡΟΒΛΕΪΜΕΝΕΣ Σε περίπτωση καθυστέρησης, λαμβάνω υπενθυμίσεις μέσω email για την επιστροφή των τεκμηρίων.
- ΕΧΩΣΤΗ ΚΑΤΕΣΤΡΕΦΩ ΕΝΑ ΤΕΚΜΗΡΙΟ
- Τα βιβλία, περιοδικά και CD αντικαθίστανται με τα ίδια ή αποζημιώνονται.
- Τα DVD και τα βιντεοπαιχνίδια αποζημιώνονται.

ΕΠΡΟΦΕΛΟΥΜΑΙ ΑΠΟ ΤΙΣ ΔΙΑΔΙΚΤΥΑΚΕΣ ΥΠΗΡΕΣΙΕΣ

Στο mediatheque.gr μπορώ:

- να συμβουλευτώ τον κατάλογο και να ανακαλύψω τις νέες κυκλοφορίες
 - να συνδεθώ στον λογαριασμό μου
 - να παρατείνω τον δανεισμό μου για μία εβδομάδα ή να κάνω κράτηση για ένα βιβλίο που έχει ήδη δανειστεί
 - να στείλω μήνυμα στην ομάδα της Βιβλιοθήκης
 - να σφίξω μια κριτική για τα βιβλία
 - να συμβουλευτώ την ατζέντα των προγραμματισμένων εκδηλώσεων
 - να εξερευνήσω άλλους ιστότοπους για να ενημερωθώ σχετικά με την πολιτιστική ζωή στη Γαλλία
 - να ενημερωθώ για τα νέα της Βιβλιοθήκης
- Εάν ένω ξεχάσει τον κωδικό μου, επικοινωνώ με τη Βιβλιοθήκη για να μου τον στείλει ξανά.

Στο culturetheque.com

Η [Culturetheque](http://culturetheque.com) είναι η ψηφιακή Βιβλιοθήκη του Γαλλικού Ινστιτούτου, όπου είναι διαθέσιμες χιλιάδες πηγές για ανάγνωση ή ακρόαση. Επίσης, μπορώ να βρω καινοτόμα μέσα, όπως podcasts και διαδικτυακούς ραδιοφωνικούς σταθμούς. Τύπο και δωρεάν εργαλεία εκμάθησης.

Annexe 3. Différenciation BD / roman graphique

Document de travail interne à la médiathèque qui permet de définir si le document à classer puis à classer fera partie des BD ou des romans graphiques. Il m'a permis de comprendre le choix par le cumul de critères.

	BD	Roman graphique
Nombre de page	entre 48 et 64	en général plus de cent
Dimensions	30 x 24 cm	pas de format unique
Type de couverture	cartonnée	souple
Scénario	en série le plus souvent	une seule histoire (mais peut être en plusieurs tomes)
Graphisme	alliance case-bulle	plus de liberté
Public	jeunesse/ adulte	adulte
Thème	divertissement	+ documentaire - autofiction - reportage
Ordre de lecture	pas indispensable	ordre
Adaptation	BD	

Annexe 5. Liste des dons à la bibliothèque de l'EFA

Auteur	Titre	Date	Etat	Importance mat.
Bonnefoy, Yves	Dictionnaire des mythologies et des religions des sociétés traditionnelles et du monde antique	1981	Bon	2 vol.
Bloch, Raymond	Les prodiges dans l'Antiquité classique : (Grèce, Étrurie et Rome)	1963	Correct	
Centre de recherches d'	Les syncrétismes dans les religions grecque et romaine : colloque de Strasbourg, 9-11 juin 1971	1973	Bon	
Ivet, Jean & Cruppi, Mar	Le bestiaire de l'Antiquité classique	1955	Correct	
Picard, Charles	Les religions préhelléniques : Crète et Mycènes	1948	Mauvais - dernière p. déchirée	
Méautis, Georges	Mythologie grecque	1959	Correct	
Roux, René	Le problème des Argonautes : Recherches sur les aspects religieux de la légende	1949	Bon	
Girard, Jules	Le sentiment religieux en Grèce d'Homère à Eschyle étudié dans son développement moral et dans son caractère dramatique	1869	Moyen - p. cornées	
Guirand, Félix	Mythologie générale	1935	Correct	
Zafiropulo, Jean	Vox Zenonis	1958	Correct	
Grimal, Pierre	Petite histoire de la mythologie et des dieux	?	Correct	
Godel, Roger	Une Grèce secrète...	1960	Correct (à part la sur couv.)	
Reverdin, Olivier	La religion de la cité platonicienne	1945	Bon	
Boulangier, André	Orphée : rapports de l'orphisme et du christianisme	1925	Correct	
Severyns, Albert	Les dieux d'Homère	1966	Mauvais - 4e de couv. déchirée	
Nilsson, Martin	Les croyances religieuses de la Grèce antique	1955	Moyen	
Dvornik, François	Byzance et la primauté romaine	1964	Moyen - p. cornées	
Amandry, Pierre	La mantique apollinienne à Delphes : essai sur le fonctionnement de l'Oracle	1950	Mauvais - p. déchirée	
Vian, Francis	La guerre des géants	1952	Mauvais - p. déchirée	
Flacelière, R.	Héraclès : images et récits	1966	Bon	
Lactoux, Marie-Madelein	Pénélope : légende et mythe	1975	Moyen - couv. décollée	
Lagrange, le P. M.-J.	Critique historique I : Les mystères : l'orphisme	1937	Correct	
Picard, Charles	Ephèse et Claros	1922	Bon	
Delcourt, Marie	Les grands sanctuaires de la Grèce	1947	Correct	
Delcourt, Marie	Hermaphrodite : Mythes et rites de la Bisexualité dans l'Antiquité classique	1958	Bon	
Goldschmidt, Victor	La religion de Platon	1949	Bon	
Clément d'Alexandrie	Les stromates : stromate II	1954	Mauvais - couv. abimée	
Erman, Adolphe	La religion des égyptiens	1937	Bon (excepté une p. déchirée)	
Festugière, A. J.	Etudes de religion grecque et hellénistique	1972	Moyen - p. cornées	
Le Corsu, France	Isis : Mythe et mystères	1977	Correct	
Cumont, Franz	Les religions orientales dans le paganisme romain	1929	Bon	
Lavedan, Pierre	Dictionnaire de la mythologie et des antiquités grecques et romaines	1931	Correct	
Launey, Marcel	Etudes thasiennes : I Le sanctuaire et le culte d'Héraklès à Thasos	1944	Bon	

Annexe 6. Fiche de catalogage

Remplir une notice pour ajouter un document au catalogue
(non importée par Electre ou la BNF)

- Informations obligatoires à rentrer dans la notice
- Informations à rentrer dans la notice si existantes sur ou dans le document
- Points de vigilance afin que l'OPAC fonctionne bien

decolog SIGB | Staquaire | Institut français Grèce Médiathèque Octave Merlier | Nouvelles interfaces

Recherche & catalogage | Autorités | Exemplaires

Document : création (Grille : Tous les documents) | Code | Expression | Description | Collection et Série | Oeuvres | Classifications et Indexations | Analyse | Exemplaires | Suggestions

Code

EAN / ISBN du document

ARK

Expression

Choisir dans le menu déroulant le type d'expression

Type d'expression: Texte

Langues

Langue de l'expression: français

Langue originale: Si le document est une traduction, ajouter la langue originale

Langue des sous-titres

Description

Titres et mentions

Ajouter un élément descriptif

Titre

Complément: Ajouter toutes les mentions supplémentaires au titre connues grâce au document

Autres titres

Ajouter un autre type de titre

Responsables intellectuels

Nom: [] Niveau: Principal | 1ère fonc. | 2nde fonc. | 3ème fonc. | 4ème fonc. | Outils

Responsables commerciaux

Ajouter un éditeur, un fabricant, ...

Type: Éditeur | Nom: [] | 1ère fonction: [] | 2nde fonction: [] | Lieu: [] | Date: [] | Outils

Importance matérielle: Entrer la description de l'ouvrage (vol., nb de pages) | Caractéristiques: Entrer si ill., en coul., etc

Format: Arrondir à l'entier supérieur en cm | Prix public: []

Attention à la syntaxe ISBD

Collection et Série

Collection: [] | Volume: []

Série: [] | Numéro: []

Oeuvres

Oeuvre +

Relation Titre Outils

Classifications et Indexations

Classification principale Choisir dans le menu déroulant : Fiction, Documentaire ou Autre

Classifications Indexation Dewey pour les documentaires

Centres d'intérêt Genre Dewey pour les fictions

Indexations matières Indexation par mot matière (Blanc-Montmayeur) pour les documentaires (et parfois pour signifier un sujet en fiction)

Analyse

Contenu Ajouter une notice analytique +

Titre de la notice analytique Outils

Liens externes

Description + Intégrer ici le lien de l'image de la couverture Note

Notes générales + Ecrire ici les informations complémentaires (présence d'une bibliographie, d'un index...) en respectant la syntaxe ISBD

Résumés + Copier ici les résumés trouvés sur Electre ou Babelio

Autres notes + Ajouter un autre type de note +

Exemplaires (aucun exemplaire)

Ajouter Modifier Supprimer

Exemplaire : création

Code-barres Effacer Rechercher

Institut français Grèce Médiathèque Octave Merlier (1 exemplaire)

Identification

Code-barres de l'étiquette de l'exemplaire

Localisation (sect/dépt/...)

Public visé

Support

Cote Indice Dewey et 3 premières lettres du nom de l'auteur

Acquisition

Date de mise à l'inventaire

Acquéreur nom de la bibliothèque

Fournisseur

Prix/Remise/Prix remis

Circulation

Classification pour le prêt

Statut

Prêt à si RELIURE est inscrit, retirer la mention

Mise à disposition

Nouveauté Actuellement A la mise à l'inventaire

Période de nouveauté Exemple non mis en nouveauté

Piège

Faire attention à retirer des nouveautés un ancien livre non informatisé

Note

Une fois qu'on scanne le code-barres de l'exemplaire, la plupart des champs de la notice exemplaire sont déjà préremplis.

Suggestions (aucune suggestion)

Précédent Retour à la liste Suivant

Valider Fermer

Évaluation, réforme et reclassification du fonds de philosophie non-informatisé de la Médiathèque Octave Merlier

L'Institut français de Grèce, intégré à un réseau culturel mondial, a pour mission de promouvoir la langue et la culture françaises. Sa médiathèque, Octave Merlier, participe à cette dynamique en valorisant ses collections et en les rendant accessibles au public. À la suite d'un réaménagement global de ses espaces et d'une vaste réorganisation de ses fonds, un corpus restait à traiter : un fonds de philosophie non informatisé, conservé en réserve et laissé à l'abandon.

Le stage a porté sur l'évaluation, le désherbage, la reclassification et l'informatisation de ce fonds, dans le respect de la politique documentaire de l'établissement. Les ouvrages sélectionnés ont été intégrés au catalogue en ligne afin d'en faciliter l'accès.

Le rapport propose une méthodologie de travail appliquée au traitement de ce fonds, susceptible d'éclairer d'autres démarches de désherbage ou de reprise documentaire.

Mots-clés : médiathèque, Institut français de Grèce, réserve, fonds non-informatisé, désherbage, évaluation, réforme, reclassification, informatisation

Evaluation, reorganization, and reclassification of the non-digitized philosophy collection at the Octave Merlier media library

The French Institute of Greece, part of a global cultural network, is dedicated to promoting the French language and culture. Its media library, Octave Merlier, contributes to this mission by enhancing its collections and making them accessible to the public. Following a complete reorganization of its spaces and collections, one corpus remained to be processed: a non-digitized philosophy collection, stored in reserve and left neglected.

The internship focused on the evaluation, weeding, reclassification, and cataloging of this collection, in accordance with the institution's collection development policy. The selected works were added to the online catalog to facilitate public access.

This report presents a working methodology applied to the treatment of this collection, which may help inform other weeding or retrospective cataloging efforts.

Keywords: media library, French Institute of Greece, closed stacks, non-digitized collection, weeding, evaluation, reform, reclassification, cataloging

